

2013
2016

Cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti



Le système
des Nations Unies
en Haïti



Le Ministère de la
Planification et de la Coopération
Externe d'Haïti

Le présent Cadre Stratégique Intégré (CSI) des Nations Unies 2013-2016 est l'aboutissement d'un processus large de consultation avec les autorités nationales dans la perspective d'assurer la cohérence des actions avec les priorités du gouvernement.

Ce cadre définit la stratégie conjointe de la MINUSTAH et de l'ensemble des agences, fonds et programmes des Nations Unies dans l'appui au développement national, aux efforts humanitaires et à la stabilisation.

Ce document stratégique se fonde sur les priorités du Plan D'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti et le Plan Stratégique Pour le Développement d'Haïti. Ce cadre formule, pour la période 2013-2016, les objectifs stratégiques et résultats attendus, ainsi que le partage des responsabilités entre la mission et l'équipe-pays des Nations Unies pour la prestation des tâches essentielles à la consolidation de la paix et au développement d'Haïti.

En signant ci-dessous, les Nations Unies en Haïti et le Gouvernement d'Haïti approuvent ce nouveau CSI et expriment leur engagement conjoint à l'accomplissement de ses objectifs.

**Ministère de la Planification
et de la Coopération Externe**

Nations Unies en Haïti

S.E.M. Laurent Salvador Lamothe
Ministre de la Planification et de la
Coopération Externe

Mariano Fernández Amunátegui
Représentant Spécial du Secrétaire-général
des Nations Unies en Haïti

Date :

Date :

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 4 |
| Analyse de situation | 6 |
| <i>Des progrès notables depuis le tremblement de terre</i> | 6 |
| <i>Un contexte politique instable et incertain</i> | 7 |
| <i>Des besoins humanitaires résiduels demandant une attention soutenue</i> | 8 |
| <i>Des défis structurels persistants</i> | 8 |
| Rôle et objectif général attendu des Nations Unies | 12 |
| Stratégie intégrée | 15 |
| Suivi et évaluation..... | 17 |
| Modalités de mise en œuvre | 20 |
| Annexes | 24 |
| <i>Annexe I : matrice refondation institutionnelle</i> | 24 |
| <i>Annexe II : matrice refondation territoriale</i> | 49 |
| <i>Annexe III : matrice refondation économique</i> | 65 |
| <i>Annexe IV : matrice refondation sociale</i> | 88 |

A. Introduction

1. Le Cadre Stratégique Intégré des Nations Unies (CSI) pour Haïti représente la vision combinée du système des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH, Equipe pays, et agences humanitaires) qui vise à l'amélioration de la sécurité assise sur un Etat de Droit, un développement économique équitable et une protection sociale pour les plus vulnérables. Pour les agences, fonds et programmes des Nations Unies, le CSI remplace le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Ce document a pour objectif transversal le renforcement progressif des institutions gouvernementales et de la société civile, au niveau central et départemental.

2. La période de quatre ans choisie pour ce document, de 2013 à 2016, est basée sur le calendrier électoral du pays - le mandat du Président se terminant en 2016 – et sur le calendrier de retrait de la MINUSTAH qui prévoit une diminution progressive de la présence de la mission à l'horizon 2016. Tout comme le CSI 2010-2011, et son extension à décembre 2012, la stratégie des Nations Unies est alignée avec le Plan d'action national pour le relèvement et le développement ainsi que le Plan Stratégique pour le développement d'Haïti. C'est pourquoi le document est structuré selon les quatre piliers du Plan d'Action: refondation institutionnelle, territoriale, économique et sociale.

3. Le CSI 2013-2016 est conçu dans un contexte de transition marqué par trois tendances principales : (a) l'engagement partagé du gouvernement et des partenaires internationaux de concentrer davantage d'attention et de ressources sur le renforcement des institutions haïtiennes afin que celles-ci assument pleinement les affaires de l'Etat ; (b) le transfert progressif des structures de coordination pour la préparation et la réponse aux urgences, y compris la réduction des risques de désastre, aux entités haïtiennes compétentes, tant au niveau central que local¹, lequel s'insère dans un effort plus large de renforcement du leadership gouvernemental sur les mécanismes de coordination du développement ; et (c) la diminution graduelle de la présence de la MINUSTAH, basée sur un ensemble de conditions accordées avec le Gouvernement détaillées dans l'annexe V de ce document.

4. Le CSI fournit une plate-forme pour l'alignement des programmes des Nations Unies avec le Plan d'action national et les politiques/stratégies sectorielles, pour refléter la réalité sur le terrain plus de deux ans après le séisme de janvier 2010. Le CSI sera utilisé comme document de référence stratégique pour la programmation d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) et de la MINUSTAH dans le pays.

5. Le processus du CSI 2013-2016 a été lancé lors d'une retraite du leadership de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies les 10 et 11 février 2012, laquelle a

¹ La terminologie « local » comprend le niveau décentralisé (pour les collectivités territoriales) et déconcentré (pour les services publics).

bénéficié d'une représentation de haut niveau du gouvernement. Cette retraite a permis de revenir sur les leçons apprises du travail des Nations Unies en Haïti, surtout depuis le tremblement de terre de janvier 2010. Sur cette base, le système des Nations Unies en Haïti a identifié 10 principes directeurs qui ont orienté les efforts des quatre groupes de travail mis sur pied pour déterminer les objectifs stratégiques, les résultats et la division des responsabilités dans chacun des quatre piliers du Plan d'action national – refondations institutionnelle, territoriale, économique et sociale, avec l'appui de l'équipe conjointe de planification (bureau du SRSR pour la MINUSTAH et bureau du DSRSG/RC/HC pour les fonds, agences et programmes des Nations Unies).

Les 10 principes directeurs pour l'élaboration du CSI

1. Le Plan d'action national pour le relèvement et le développement ainsi que le Plan Stratégique pour le développement d'Haïti² comme principaux cadres de référence.
2. Les contreparties gouvernementales doivent être engagées dans le processus d'élaboration du CSI.
3. Les rôles et responsabilités du gouvernement doivent être reflétés et intégrés dans le CSI.
4. Les systèmes et mécanismes nationaux doivent être priorités.
5. Les résultats doivent être formulés selon une approche « du bas vers le haut » et doivent incorporer une approche en faveur des droits humains.
6. Les Nations Unies devront donner priorité aux initiatives et approches conjointes (en particulier en ce qui a trait au renforcement des institutions clés) par rapport aux mandats des agences individuelles et des sections de la MINUSTAH.
7. La collaboration entre la MINUSTAH et l'Equipe pays, y compris les activités/efforts de développement et humanitaires, doit être reflétée et intégrée dans le CSI (notamment à travers des initiatives conjointes).
8. Les programmes qui dérivent du CSI doivent renforcer (ou tout du moins ne doivent pas affaiblir) le secteur privé haïtien, en particulier les petites et moyennes entreprises.
9. De même, au moins un indicateur par pilier doit cibler le renforcement institutionnel des contreparties gouvernementales.
10. Un effort devra être fait afin de limiter le nombre de résultats par pilier, lesquels seront définis selon les priorités du système des Nations Unies en Haïti et selon une évaluation réaliste des capacités existantes et des ressources financières anticipées.

6. Le CSI a été produit en consultation étroite avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Afin de faciliter l'engagement plus large du gouvernement dans l'élaboration du CSI, des points focaux dans les ministères et organismes déconcentrés

² The plan is available at:

http://www.mpce.gouv.ht/1%20plan%20strategique%20de%20developpment%20d%20Haïti_Yves%20Robert%20Jean_o.pdf

concernés ont été identifiés et consultés³. Par ailleurs, le document a été revu par le Groupe de planification stratégique intégrée (GPSI) en consultation avec le siège de l'ONU via la Cellule de mission intégrée (IMTF) d'Haïti et le Groupe de Développement des Nations Unies/Amérique latine et Caraïbes (UNDG-LAC). Le document a également été envoyé au groupe des principaux bailleurs en Haïti, le G12, pour commentaires. Le CSI a été validé par le Gouvernement le 6 septembre 2012 lors d'une réunion technique avec les ministères et organismes déconcentrés concernés, sous la houlette du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe.

B. Analyse de la situation

Des progrès notables depuis le tremblement de terre

7. Les Haïtiens se souviendront longtemps de l'année 2010 comme étant celle de multiples crises – l'année du tremblement de terre et du déplacement de 2.3 millions de personnes; l'année de l'épidémie de choléra; une année d'instabilité politique et de défis liés aux élections; une année d'images bouleversantes de vies brisées du peuple haïtien, de leurs luttes quotidiennes et de leurs besoins d'eau, d'hébergement, d'emplois, de soins de santé, d'éducation et de protection. Puisque près de la moitié de la population à moins de dix-huit ans, les enfants haïtiens ont été très touchés par le tremblement de terre. Mais au-delà de ces images, l'impact dévastateur des crises de 2010 est révélateur de plusieurs décennies d'instabilité politique et d'absence d'opportunités socio-économiques qui ont laissé tant d'Haïtiens dans une situation de grande pauvreté, alors que le pays reste particulièrement exposé aux risques de catastrophes naturelles.

8. Avant de se pencher sur les multiples défis conjoncturels et structurels auxquels Haïti continue de faire face, il est important de faire ressortir les progrès accomplis plus de deux ans après le tremblement de terre. Au plus fort de la crise humanitaire, 1.5 million d'Haïtiens déplacés ont bénéficié d'un abri, d'une alimentation et de soins. Nombre d'entre eux ont eu accès à de l'eau potable et à des latrines pour la première fois de leur vie. Des enfants ont pu poursuivre leur scolarité dans des écoles temporaires, des centres pour les enfants séparés de leurs parents ont été ouverts pour qu'ils soient adéquatement protégés, et des semences et des outils agricoles ont aidé des maraîchers à augmenter leur production de nourriture. Plus de 100 maternités ont été soit construites soit réhabilitées et équipées et plus de 60,000 femmes ont bénéficié de soins gratuits au cours de leur grossesse ou au moment de leur accouchement en 2011.

³ Les différentes versions du document ont été envoyées aux points focaux du gouvernement pour commentaires et deux réunions de consultation ont été organisées en étroite consultation avec le MPCE (26 avril et 31 mai 2012). De plus, une note d'orientation a été partagée avec les points focaux du gouvernement clarifiant l'approche et la méthodologie empruntées pour la définition des objectifs stratégiques et des résultats du CSI.

9. Plus de 400 000 personnes, dont 40% de femmes, ont été engagés dans des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (dont 300 000 entre février et novembre 2010), incluant l'enlèvement de débris, les travaux d'irrigation et d'infrastructure communautaire à travers des projets et des programmes. Plus de 60% des 10 millions de mètres cube de débris générés par le séisme ont maintenant été déblayés et il est prévu que d'ici la fin 2012 ce chiffre atteigne 70%. Au mois d'avril 2012, quelques 420 000 Haïtiens sont toujours dans des camps. Cela représente un grand nombre de personnes vivant dans des conditions de plus en plus précaires, mais cela veut aussi dire que 68 pour cent des déplacés de juillet 2010 vivent désormais ailleurs, souvent dans de meilleurs logements. Au mois de mars 2012, plus de 106 000 abris temporaires ont été construits afin d'offrir une alternative de logement rapide aux personnes déplacées tandis que la réparation et la construction de maisons permanentes s'accélère dans les quartiers de retour, sur la base de l'évaluation structurelle de plus de 413 000 bâtiments.

10. Plus d'enfants vont à l'école primaire en 2012 qu'avant le tremblement de terre. Plus d'un million et demi d'enfants scolarisés sur l'ensemble du territoire continuent de recevoir un repas chaud par jour. Des écoles, des hôpitaux et des centres de soins sont réparés ou construits. Par exemple, en 2011, plus de 16% des écoles détruites ou endommagées par le tremblement de terre ont été remises sur pied avec l'appui des partenaires du secteur éducation. De même, des infrastructures temporaires ont été érigées afin de faciliter la reprise des fonctions étatiques essentielles (ex. Parlement, tribunaux de paix). Un système national d'alerte au choléra est en place et fonctionne sur l'ensemble du pays. Les taux d'immunisation des enfants sont beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient au milieu des années 2000. Des centaines de kilomètres de nouvelles routes ont été construites. Depuis 2009, la production agricole enregistre des hausses modestes, mais constantes. Un parc industriel inauguré récemment dans le nord-est du pays va donner du travail à 20 000 personnes : ses promoteurs sont en quête d'investissements qui pourraient tripler ce nombre.

Un contexte politique instable et incertain

11. Ces progrès notables ont été réalisés dans un contexte d'instabilité politique à la suite d'élections présidentielles et parlementaires, qui, bien qu'elles aient donné lieu à une transition démocratique reconnue dans l'ensemble comme pacifique, ont été marqués par l'intimidation, les fraudes et un appel à l'annulation du scrutin de la part de la majorité des candidats du premier tour. Toutefois, les observateurs internationaux s'accordent à dire que le deuxième tour s'est caractérisé par une meilleure identification des bureaux de vote, des agents électoraux mieux préparés, une présence bien ciblée des forces de police de la MINUSTAH et une amélioration du processus de tabulation des votes. La majorité a été remportée par le candidat Michel Joseph Martelly, lequel a officiellement pris ses fonctions

le 14 mai 2011. Pendant la première année du mandat du Président Martelly, l'Etat haïtien n'a pas été à même de mettre en place un gouvernement stable. Les tentatives d'instauration d'un gouvernement se sont révélées infructueuses, avec deux premiers ministres désignés refusés consécutivement par le Parlement et un Premier Ministre qui est resté en fonction pendant seulement quatre mois. La ratification d'un nouveau Premier Ministre par le Parlement le 14 mai 2012 a donné une nouvelle impulsion vers l'instauration d'un gouvernement qui soit en mesure de s'atteler aux priorités de renforcer les institutions de l'Etat de droit, favoriser le développement socio-économique et promouvoir l'investissement national et étranger en Haïti. A cela s'ajoutent la nécessité d'élaborer un agenda législatif consensuel entre l'Exécutif et le Parlement et organiser les élections législatives partielles, municipales et locales en 2012. L'annonce faite le 19 juin 2012 par le Président Martelly de publier une version corrigée des amendements constitutionnels, après plusieurs mois de report de cette décision, a ouvert la voie à l'établissement de plusieurs institutions consolidant la démocratie et la gouvernance en Haïti dont le Conseil constitutionnel et le Conseil électoral permanent (CEP). Les dispositions des amendements simplifient la mise sur pied du CEP ce qui devrait favoriser la tenue des élections sénatoriales et municipales planifiées pour la fin de l'année. Celles-ci seront les premières organisées sous le Président Michel Martelly et leur déroulement aura un impact sur le reste de sa présidence. Tout comme des élections perçues comme démocratiques et légitimes par la pluralité des haïtiens et des acteurs politiques pourraient contribuer au développement d'un consensus national, l'inverse pourrait engendrer de l'instabilité politique et entraver l'action de l'État.

12. Des développements positifs en soi, l'instauration d'un nouveau gouvernement et la constitution amendée, dont le processus d'amendement a été entaché d'irrégularités, ne garantissent cependant pas qu'Haïti ait durablement surmonté l'instabilité chronique qui affecte ses institutions politiques, un facteur qui doit être pris en compte pour un exercice de planification multi-annuelle tel que le CSI.

Des besoins humanitaires résiduels demandant une attention soutenue

13. A la date de rédaction de ce document, plus de 420,000 personnes continuent de vivre dans les camps. Si des solutions alternatives de logement ne sont pas identifiées dans les prochains mois, il est estimé qu'environ 300,000 haïtiens resteront dans des camps d'ici la fin 2012. La situation dans les 602 sites restants se détériore avec la diminution des financements humanitaires et le départ d'un grand nombre d'acteurs humanitaires. Les conditions sanitaires dégradées ont donné lieu à une recrudescence des maladies diarrhéique et de peau. Un grand nombre de tentes ont besoin de réparation urgente en préparation de la prochaine saison cyclonique. De plus, le niveau des violences basées sur le genre dans les camps demeure très préoccupant, notamment lorsque les relations sexuelles deviennent pour les femmes un moyen d'assurer leur subsistance et celle de leur famille. Les efforts de

sécurisation des camps sont prioritaires, notamment l'augmentation des patrouilles permanentes de la police nationale d'Haïti dans les camps les plus à risque. Le renforcement des capacités de prise en charge des victimes et d'identification d'opportunités économiques pour les personnes déplacées demeurent tout aussi essentiels. Les menaces d'éviction dans les camps continuent d'affecter un haïtien sur cinq. Les efforts de médiation avec les propriétaires de terrain où ces camps sont établis doivent se poursuivre afin d'éviter de telles procédures. Au même temps, des solutions de plus long terme, telle que la mise en place d'un mécanisme de compensation pour les propriétaires ou la pérennisation de certains camps en quartiers aménagés, doivent être envisagées.

14. En matière de préparation et de réponse à l'urgence (ex. désastres naturels, recrudescence du choléra pendant la saison des pluies), il est essentiel de ne pas perdre les investissements engagés depuis le séisme, en s'assurant notamment qu'une capacité de réponse rapide minimale est en place pendant que les fonctions et ressources (bases de données, outils de planification et de suivi etc.) des clusters humanitaires sont graduellement transférées aux contreparties nationales pertinentes dans un cadre de coordination globale définie par le gouvernement.

Des défis structurels persistants

15. En plus de la conjoncture politique et humanitaire, Haïti est confronté à des déficiences structurelles persistantes. Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère Sud et les inégalités demeurent très élevées, avec un coefficient Gini de 0.53. Plus de 75% des Haïtiens gagnent moins de 2 dollars américains par jour, 70% n'ont pas d'emploi stable, 85% des écoles et des hôpitaux sont privés et réclament des frais beaucoup plus élevés que ce que la moyenne des haïtiens peut se permettre de payer. Cette situation a pour effet de priver d'éducation plus de 50% des enfants. La grande majorité de la population (70-80%) n'a pas d'accès à l'électricité et dépend du charbon et du bois pour la cuisson des aliments. Il est estimé que 10% des enfants n'ont jamais été vaccinés. Les causes principales de mortalité chez les moins de cinq ans sont liées à des causes post-natales, la diarrhée et la pneumonie. Grâce aux progrès en matière de vaccination, le pays ne connaît plus de cas de polio depuis 2000 et des efforts importants sont en cours pour que les oreillons ne resurgissent plus en Haïti. De plus, Haïti figure parmi les pays ayant le taux le plus élevé de mortalité maternelle de la région Caraïbes, avec un nombre estimé à 630 décès pour 100 000 naissances vivantes selon EMMUS 2005/2006. Les principales raisons sont liées à la faiblesse des infrastructures, notamment pour les services d'urgences obstétricales et néonatales, et au manque de personnel qualifié⁴.

⁴ Seulement 26% des accouchements sont couverts par du personnel qualifié.

16. Les taux de malnutrition restent à un niveau préoccupant. Selon l'enquête nationale EMMUS de 2006, qui fournit les données fiables les plus récentes, le taux de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans était de neuf pour cent⁵. Selon une enquête réalisée en 2011 par la Coordination nationale de la sécurité alimentaire, 4,5 millions d'Haïtiens (soit 45 pour cent de la population) sont en situation d'insécurité alimentaire. De ce nombre, 800 000 personnes vivent une insécurité alimentaire élevée, ce qui signifie qu'ils n'ont pas accès régulièrement aux aliments de base. Haïti détient le taux d'infection du VIH-SIDA le plus élevé de la région, avec un taux estimé à 2.2% chez les adultes. Les niveaux de couverture en matière d'eau et assainissement sont les plus faibles de la région. Seulement 17% de la population ont accès à des latrines avec des écarts importants entre les zones urbaines (27%) et rurales (10%). L'amélioration des conditions sanitaires et l'accès accru à l'eau potable pour les plus pauvres sont primordiales, surtout dans un contexte où, malgré une diminution significative du taux de létalité globale (estimée à 1.3% au mois d'avril 2012), le choléra continue d'affecter la population, en particulier pendant la saison des pluies.

17. L'Etat haïtien, dont la capacité à collecter des impôts reste limitée, continue de dépendre largement des ressources de l'aide internationale, qui représentent plus de 66% du budget national 2010-2011. Les recettes étatiques couvrent à peine les besoins opérationnels des ministères, laissant peu de ressources pour l'investissement. Les bas salaires et les mauvaises conditions de travail ont fait qu'il est difficile pour la fonction publique d'attirer des personnes qualifiées qui ont été formées en Haïti. Bien que la décentralisation du gouvernement et la déconcentration du pouvoir aient été à l'agenda de la réforme depuis la fin de la période Duvalier, l'appareil physique du gouvernement, la prise de décision et les ressources restent centralisés. La capacité administrative et financière au niveau local reste limitée, ce qui constitue également un obstacle à la décentralisation.

18. De plus, les haïtiens ont un accès inégal à la justice. Avec la naissance de nombreux Haïtiens non enregistrés, l'existence d'un nombre inconnu de citoyens haïtiens n'est pas reconnue par l'Etat⁶. Plusieurs milliers de détenus sont en détention préventive, dont de nombreux dossiers ont été perdus. Les conditions de vie des détenus restent en dessous des standards, avec des cellules surpeuplées, des installations d'hygiène inadéquates et dans de nombreux cas, les mineurs détenus avec des adultes. Si le nombre des policiers et officiers est passé de 3 480 en 2006 à plus de 10 100 en 2011 (dont 11% de femmes), Haïti reste en dessous de la norme internationale de deux policiers pour 1 000 citoyens avec 1,05 policier pour 1 000 citoyens en 2011. La mise en œuvre du Plan de développement de la Police Nationale d'Haïti pour la période 2012-2016 a pour objectif d'atteindre une force nationale d'au moins 16,000 officiers tout en renforçant ses capacités administratives et opérationnelles, y compris les mécanismes de supervision telle que l'Inspection Générale.

⁵ Ce chiffre sera actualisé avec la publication prochaine de nouvelles données officielles.

⁶ Il est important de noter toutefois que l'Etat haïtien reconnaît 18% des enfants non inscrits à l'Etat civil.

Malgré une amélioration dans certains domaines, notamment la ratification de Conventions internationales et l'approbation d'une loi relative aux droits des personnes handicapées, les préoccupations ayant trait aux droits fondamentaux de l'homme dans le domaine juridique restent majeures. L'impunité, découlant généralement d'un manque de capacité et parfois de la corruption, continue de sévir, tout autant que les violations des garanties de procédure dans le cadre de décisions d'arrestation et de détention, et les violations enregistrées dans le contexte des conditions de détention et des droits à un procès impartial.

19. Au cours des dernières décennies le secteur du logement, à Port-au-Prince et dans les autres villes d'Haïti, s'est développé en grande partie de manière informelle, en l'absence de cadastre, de cadres normatifs ou de politique sectorielle pour gérer la croissance urbaine. Le tremblement de terre a exacerbé la très grande vulnérabilité des Haïtiens qui doivent composer avec cette situation. Le parc locatif actuel est insuffisant pour reloger les 420,000 haïtiens qui vivent encore dans des camps. Une proportion importante des haïtiens qui reconstruisent leur logement le font seuls, sans appui technique, et souvent dans des zones à risques, recréant ainsi des vulnérabilités d'avant-séisme. De plus, il existe une multiplicité d'institutions ayant un certain rôle dans les domaines du logement et du développement urbain. La création de l'Unité de Coordination de la Reconstruction du Logement et des Bâtiments Publics au sein de la Primature en novembre 2011, constitue une opportunité de clarifier les responsabilités institutionnelles, de préciser la politique publique du gouvernement en matière de reconstruction et de logement et de renforcer la coordination des acteurs concernés. Certaines méthodologies et lignes directrices (énumération, réparations, etc.) avaient déjà été développées et largement partagées avec le gouvernement et les partenaires d'exécution. Cependant, l'Unité pourra faciliter le développement d'outils techniques liés à la reconstruction (normes / directives, coûts, formation, communication, finances, information du public, etc.) qui font toujours défaut à ce jour. De plus, un certain nombre de programmes majeurs de logement et de reconstruction sont maintenant mis en œuvre, notamment le Programme d'Appui à la Reconstruction du Logement et des Quartiers et le Programme de réhabilitation de 16 quartiers et de retour volontaire des familles de six camps associés (Projet 16/6). L'effet de démonstration de ce type d'initiatives pourrait créer une dynamique positive pour de nouveaux investissements dans la réhabilitation de quartiers supplémentaires.

20. Avant le séisme de Janvier 2010, l'indice de risque de catastrophes naturelles (ouragans, cyclones, inondations et tremblements de terre) pour Haïti était déjà parmi les plus élevés au monde. Cumulées depuis le dernier siècle, les catastrophes naturelles ont fait plus de 20 000 morts et plus de 6 millions de sinistrés, freinant considérablement les efforts de développement et affaiblissant les institutions locales et les infrastructures déjà vétustes. De plus, la réduction dramatique du couvert forestier (qui ne représente que plus de 2% du territoire haïtien) et la dégradation des bassins versants contribuent aux fréquentes

inondations. Dans un tel contexte, des phénomènes naturels prennent des proportions plus graves et s'accumulent, donnant peu de répit aux populations les plus vulnérables. Depuis l'établissement du Système national de gestion des risques et des désastres (SNGRD) en 2001 le Gouvernement haïtien poursuit ses efforts pour mieux préparer et protéger sa population. Des avancées importantes ont été réalisées depuis 2010 avec l'appui accru de la communauté internationale, en particulier en matière de renforcement des capacités de la Direction de la Protection Civile. Ces efforts doivent continuer. Au-delà de la préparation et réponse aux désastres naturels, la réduction des risques de désastres doit être considérée comme une problématique de développement. Son intégration dans les plans et stratégies des ministères sectoriels, tant au niveau national que local, demeure donc un défi central.

21. La combinaison de niveaux de pauvreté élevés avec l'utilisation abusive des ressources naturelles aggrave encore davantage la vulnérabilité environnementale extrême du pays. Le couvert forestier ne représente que 2 pour cent du territoire et les pertes en matière de biodiversité sont dramatiques. Il existe officiellement 35 aires légalement protégées en Haïti. Toutefois, quatre d'entre elles seulement font l'objet d'une quelconque forme de gestion du territoire. Malgré ce contexte alarmant, les structures de gouvernance en matière d'environnement restent faibles, ce qui se traduit, entre autres, par l'absence d'un Plan national de gestion de l'environnement. Sous la houlette du gouvernement, les partenaires du pays ont commencé à mettre en place des initiatives appelées à devenir partie intégrante d'un tel plan, mais les efforts en ce sens doivent s'intensifier.

C. Rôle et objectif général attendu des Nations Unies

22. En capitalisant sur les acquis de la coopération passée, le système des Nations Unies en Haïti se propose d'accompagner le Gouvernement dans ses efforts de reconstruction et de développement dans les domaines où il offre la plus grande valeur ajoutée. Ainsi, l'ONU s'engage à appuyer les efforts du pays dans les quatre domaines cruciaux, refondation institutionnelle, territoriale, économique et sociale, identifiés dans le Plan d'action national pour le relèvement et le développement et dans le Plan stratégique de développement d'Haïti – pays émergent en 2030 (en cours de consultation au sein du Gouvernement). Les activités de l'ONU seront également alignées sur la résolution du Conseil de sécurité 2012 du 14 Octobre 2011. De plus, les efforts des Nations Unies en Haïti resteront encadrés par l'ensemble des obligations légales internationales en matière des droits humains, y compris le suivi des recommandations de la Revue Périodique Universelle. Le CSI repose sur les principes du leadership d'Haïti et de la responsabilité mutuelle quant aux résultats. Les Nations Unies en Haïti sont engagées à innover dans leurs approches et procédures pour assurer une plus grande cohésion dans l'action de la famille des Nations Unies, et un accent accru et tangible sur les capacités nationales, soient-elles gouvernementales, du secteur des ONGs ou du secteur privé. Cet engagement se traduit par une revue des procédures de

l'organisation, un alignement plus poussé des programmes des agences avec ceux du gouvernement, et une intégration opérationnelle renforcée entre la MINUSTAH et les agences de développement afin de maximiser les ressources.

23. Plus de deux ans après le tremblement de terre, les Nations Unies sont dans une phase de consolidation, étant donnée (i) la réduction drastique des financements humanitaires en 2012, obligeant les acteurs humanitaires à se retirer et/ou limiter leurs activités au détriment des populations les plus à risque ; (ii) la diminution progressive anticipée des ressources disponibles pour les programmes de développement de long terme, ce qui affectera l'étendue de la présence des agences de l'Equipe Pays et (iii) le retrait graduel et conditionné de la MINUSTAH. D'ici 2016, il est donc envisageable que la présence des Nations Unies soit significativement réduite, ce qui nécessite un ajustement de ses modalités d'opération⁷, et a un impact direct sur le nombre et le niveau de résultats que les Nations Unies s'engagent à atteindre sur les quatre prochaines années, en appui au Gouvernement et aux partenaires nationaux. Les résultats présentés dans les quatre matrices annexées à ce document reflètent ces considérations. Ce scénario pourrait varier en fonction des crises qui pourraient affecter le pays d'ici 2016, qu'elles soient liées à des désastres naturels de grande ampleur ou à une dégradation majeure du climat politique et/ou sécuritaire, ce qui se traduirait possiblement par une présence accrue, mais d'une durée limitée, des agences des Nations Unies et/ou de la MINUSTAH.

24. Le CSI a été élaboré sur la base d'une analyse des avantages comparatifs des Nations Unies et d'une revue des secteurs inclus sous chacun des quatre piliers afin de compléter les initiatives en cours et d'éviter les doublons. Concernant ses avantages comparatifs, l'organisation peut compter sur son pouvoir fédérateur, sa capacité de coordination des acteurs humanitaires et de développement sur des thématiques spécifiques, une expertise technique variée, des ressources humaines importantes et des partenariats de long terme à l'échelle du pays. De plus, le renforcement et la diversification des partenariats⁸ ainsi que l'augmentation des initiatives et programmes conjoints des Nations Unies depuis le tremblement de terre de 2010 ont permis de positionner l'organisation comme un acteur crédible, dont l'assistance technique et opérationnelle sur plusieurs des priorités nationales est reconnue et valorisée tant par la contrepartie gouvernementale que par les acteurs de la société civile et les partenaires techniques et financiers. Sur cette base d'ici 2016, les Nations Unies auront contribué à la situation suivante:

⁷ Par exemple, le système des Nations Unies portera une attention renforcée à la mise en œuvre d'actions et de programmes conjoints afin de maximiser l'utilisation des ressources humaines et financières et de réaliser des économies d'échelle. Les opportunités de colocation entre agences et la MINUSTAH seront également étudiées, notamment dans le cadre du retrait progressif de la mission.

⁸ Pour plus de détails sur les partenariats, voir les paragraphes 45-48 du document.

La police nationale d'Haïti dispose de capacités opérationnelles et administratives renforcées pour remplir ses fonctions de base sur l'ensemble du territoire et entreprendre des opérations sécuritaires sans l'appui opérationnel de la MINUSTAH.

L'Exécutif et le Législatif développent et mettent en œuvre un agenda législatif conjointement accordé, qui inclue des réformes centrales (ex. la réforme constitutionnelle).

Les capacités des institutions clés de l'Etat se trouvent renforcées afin qu'elles puissent remplir leurs fonctions de base et délivrer des services essentiels, sans assistance de la MINUSTAH, mais avec l'appui technique des agences de l'Equipe Pays et d'autres partenaires.

L'Etat haïtien peut conduire des élections crédibles et justes sans l'appui logistique et sécuritaire de la MINUSTAH, mais avec l'assistance minimale d'autres partenaires, y compris certaines agences de l'Equipe Pays.

Les organisations de la société civile sont davantage en mesure de participer à la gouvernance démocratique du pays, et des mécanismes de base sont progressivement mis en place pour que les citoyens puissent faire valoir leurs droits.

Les autorités haïtiennes compétentes, au niveau central et local, ont des ressources techniques et financières accrues pour planifier le développement du territoire national en intégrant la gestion durable des ressources et la réduction des risques et désastres.

Les mécanismes de consultation et de prise de décision entre les autorités locales et les communautés sont progressivement institutionnalisés, particulièrement dans les zones affectées par le tremblement de terre, où un nombre croissant de communautés dispose des outils et ressources nécessaires pour conduire et mettre en œuvre des programmes de reconstruction et d'amélioration des conditions de vie.

Le gouvernement dispose de mécanismes, systèmes et outils lui permettant de coordonner les situations d'urgence, avec l'appui technique des agences des Nations Unies et d'autres partenaires.

Afin d'accélérer le départ volontaire des personnes résidant dans les camps, des solutions de logement durables et sûres sont identifiées et mises en œuvre avec l'assistance des agences des Nations Unies et d'autres partenaires. Les acteurs étatiques et non-étatiques fournissent des services sociaux de base améliorés dans tout le pays et les haïtiens les plus vulnérables ont accès à un noyau de prestations sociales essentielles.

Les conditions minimales sont réunies afin de permettre un investissement privé accru sur l'ensemble du territoire et pour générer des emplois décents qui bénéficient aux haïtiens et haïtiennes les plus pauvres. Les programmes de création d'emplois conduits par le gouvernement, tant en matière agricole qu'industrielle, incluent de manière plus systématique la gestion durable des ressources naturelles et des programmes 'pilotes' d'économie verte sont mis en œuvre dans plusieurs départements du pays.

D. Stratégie intégrée

25. Les priorités définies pour chacun des quatre piliers représentent l'investissement combiné de l'ONU en appui aux priorités gouvernementales présentées dans le Plan d'action national pour le relèvement et le développement ainsi que le Plan Stratégique pour le développement d'Haïti. La suite définit les objectifs stratégiques de chaque pilier. Les résultats et les indicateurs sont détaillés dans les matrices en annexe. Les actions et programmes qui découleront des ces priorités seront détaillés dans les documents de programmes individuels des différentes entités composant le système des Nations Unies en Haïti et seront définis et mis en œuvre en fonction des initiatives en cours des autres partenaires, ceci afin d'assurer la complémentarité des efforts sous le leadership gouvernemental.

Refondation institutionnelle

26. Pour la période 2013-2016, les Nations Unies s'engagent à appuyer la consolidation d'une culture d'Etat de droit, le renforcement de la bonne gouvernance ainsi que l'amélioration de la sécurité juridique et physique des haïtiens. Les Nations Unies travailleront avec l'ensemble de l'appareil étatique haïtien afin que les institutions nationales, y compris celles responsables de la justice et de la sécurité, soient davantage en mesure de remplir les fonctions d'administration publique et de fournir les services de base. En soutien au gouvernement, les Nations Unies contribueront à une plus grande stabilité, garante de la continuité institutionnelle, et à un respect accru des droits humains. A cet égard, l'ONU accompagnera le processus d'institutionnalisation de la protection et de la défense des droits de la personne, en soutenant les structures publiques préposées à la sauvegarde de ces droits. Les Nations Unies appuieront également les organisations de la société civile haïtiennes afin que celles-ci participent davantage à la gouvernance de leur pays et contribuent à ce que les organes de l'Etat remplissent mieux leur mandat respectif.

OBJECTIF STRATEGIQUE : Contribuer à la consolidation de l'Etat de droit⁹, à travers une gouvernance démocratique améliorée, un accompagnement de la réforme de l'administration publique, la mise en œuvre d'un agenda législatif consensuel et le renforcement de la société civile.

Refondation territoriale

27. Les Nations Unies s'engagent à appuyer la capacité du Gouvernement à prévenir et gérer les risques de désastres et à élaborer des plans territoriaux de développement qui prennent en compte ces risques ainsi que la gestion durable des ressources naturelles. Pour ce faire, les Nations Unies travailleront à tous les niveaux, avec les autorités centrales, départementales, et communales ainsi qu'avec les organisations communautaires de base. Les Nations Unies appuieront également les institutions étatiques en charge de la thématique du logement afin d'accélérer la construction de logements décentes et sûrs et d'assurer l'application des réglementations concernant l'information et la gestion du foncier, l'aménagement des territoires, et les normes de construction.

OBJECTIF STRATEGIQUE : Renforcer le leadership et les capacités du Gouvernement, des autorités locales et des communautés pour planifier et gérer les territoires et les ressources en vue de réduire les risques et d'améliorer les conditions de vie en milieu rural et urbain.

Refondation économique

28. Les Nations Unies accompagneront le Gouvernement et les petites et moyennes entreprises dans leurs efforts de création d'emplois, afin de bénéficier, en priorité, aux haïtiens et haïtiennes les plus pauvres. Ainsi, l'ONU travaillera avec les autorités dans la mise en place et l'application d'un cadre légal qui favorise les investissements sur l'ensemble du territoire. Elles soutiendront également l'institutionnalisation progressive d'un mécanisme de concertation entre le Gouvernement, les entreprises, les travailleurs et les syndicats. Les Nations Unies appuieront la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux visant à augmenter et moderniser la production agricole et réduire l'insécurité alimentaire. Un nombre croissant de petites et moyennes entreprises auront les outils et ressources nécessaires pour augmenter leur productivité et générer des emplois additionnels. Enfin, des programmes 'pilotes' d'économie verte seront mis en œuvre dans un nombre ciblé de départements pour progressivement s'étendre à tout le pays.

⁹ Définition du Secrétaire-général des Nations Unies : Un principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et normes internationales en matière de droits de l'homme.

OBJECTIF STRATEGIQUE : Contribuer au renforcement de la gouvernance économique pour que le gouvernement et les parties sociales haïtiennes mettent en œuvre une politique économique de création d'emplois décents¹⁰, équilibrée territorialement et qui tient compte de l'égalité de genre et d'une gestion durable des ressources naturelles.

Refondation sociale

29. Les Nations Unies travailleront avec le Gouvernement et les fournisseurs de service non-étatiques afin d'augmenter l'accès aux services sociaux de base sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales. Des efforts spécifiques seront faits afin de définir un noyau de prestations sociales essentielles favorisant les personnes et familles les plus vulnérables. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation pour tous et à l'augmentation de la couverture sanitaire dans le pays - avec pour objectifs principaux la réduction de la mortalité maternelle et néonatale et la diminution de la malnutrition. De plus, les Nations Unies renforceront les capacités des institutions et acteurs clés afin que la prévention et le traitement du VIH-SIDA soient abordés de manière multisectorielle. Afin de réduire les abus contre les groupes vulnérables, les Nations Unies appuieront le Gouvernement dans la mise en place et l'application d'une politique nationale de protection contre la violence. Enfin, le système national de statistiques sera renforcé afin d'améliorer la collecte, le traitement, la diffusion et l'utilisation pour la prise de décision des données sur la situation socio-économique et démographique du pays.

OBJECTIF STRATEGIQUE : Améliorer l'accès équitable des populations¹¹ aux services sociaux de base, par le renforcement des capacités institutionnelles à mettre en œuvre des politiques sociales et à offrir des prestations de services décentralisés de qualité, y compris dans les situations d'urgence.

E. Suivi et évaluation

30. Le suivi efficace de la mise en œuvre constitue une partie importante du processus du CSI et est aligné sur les engagements de l'ONU garantissant sa responsabilité envers le Gouvernement et la population haïtienne. Le cadre budgétaire axé sur les résultats de la MINUSTAH et les programmes cadres de pays des membres de l'équipe de pays de l'ONU traduiront les priorités stratégiques définies dans le CSI en programmes et activités en vue d'atteindre les objectifs communs présentés ci-dessus.

¹⁰ La notion de travail décent résume les aspirations de tout travailleur: possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes.

¹¹ Une attention particulière sera portée aux groupes les plus vulnérables et à l'égalité de genre.

31. Sur la base des leçons apprises du CSI 2010-2011, un effort particulier sera fait afin d'aligner, dans la mesure du possible, les indicateurs utilisés pour la budgétisation axée sur les résultats de la MINUSTAH et le suivi des programmes cadres de pays des agences de l'Équipe Pays des Nations Unies avec ceux identifiés pour le suivi du CSI. Cela allégera les processus de suivi et évaluation tant au sein de la MINUSTAH que de l'Équipe Pays. De plus, une entité chef de file a été identifiée pour chaque indicateur du CSI, laquelle est responsable pour l'atteinte des cibles accordées dans chaque matrice, à décembre 2014 et décembre 2016.

32. Le CSI, approuvé par le Représentant Spécial du Secrétaire-général, le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire-général, le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire-général/Coordonnateur Résident et Coordonnateur de l'Action humanitaire, et le Gouvernement, a été endossé par la Cellule de mission intégrée pour Haïti, basée au siège de l'ONU, et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Un petit groupe de travail sur le volet suivi et évaluation (S&E) est constitué et dirigé par l'équipe de planification conjointe du CSI, avec la participation des entités chefs et co-chefs de file des quatre piliers. Ce groupe se réunira principalement pour la préparation du rapport de progrès annuel mais l'équipe de planification conjointe pourra organiser des réunions ad-hoc du groupe durant l'année si jugé nécessaire. Les entités chefs et co-chefs de file de chaque pilier auront la responsabilité de contacter les points focaux pour le suivi et l'évaluation de chaque agence et section de la MINUSTAH contribuant aux résultats du pilier. Ils seront également en charge de consolider les contributions reçues des différents points focaux dans le format du rapport de progrès accordé et de l'envoyer à l'équipe de planification conjointe. Celle-ci a pour obligation de contacter les chefs et co-chefs de file des piliers pour les informer de la date butoir du rapport de progrès annuel. L'équipe de planification conjointe se chargera également de consolider les contributions reçues des quatre piliers en un seul rapport de progrès avec une introduction résumant les principales conclusions et tendances.

33. En décembre de chaque année, l'équipe de planification conjointe du CSI soumettra un rapport de progrès au Groupe de Planification Stratégique Intégré (GPSI), composé des représentants de la MINUSTAH et des chefs d'agences de l'Équipe Pays. Ce rapport suivra le format déjà utilisé pour les rapports de progrès du CSI 2010-2011, présenté ci-dessous. Le GPSI se réunira pour réviser le rapport de progrès et décider de toute action correctrice nécessaire.

34. De plus, un comité consultatif du CSI composé des représentants des différents ministères et organismes déconcentrés concernés du Gouvernement haïtien¹², sous la houlette

¹² A l'invitation du Représentant Spécial du Secrétaire-général des Nations Unies, chaque ministère et organisme déconcentré de l'Etat haïtien a identifié un point focal pour l'élaboration du CSI. Ce même groupe de points focaux constitue le comité consultatif du CSI.

du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, sera constitué afin de faire le suivi de la mise en œuvre du CSI. Ce comité pourra être consulté - à travers l'équipe de planification conjointe des Nations Unies - sur toute question relative au CSI, y compris l'élaboration d'initiatives/programmes conjoints découlant du CSI. De plus, en janvier de chaque année, le rapport de progrès annuel du CSI sera présenté au comité pour discussion et identification de solutions à d'éventuels blocages dans la mise en œuvre.

35. Par ailleurs, ces rapports de progrès seront partagés avec l'équipe humanitaire de pays en Haïti, l'IMTF du Siège de l'ONU et la section pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Groupe des Nations Unies pour le Développement. En décembre 2014, une revue du CSI sera entreprise en consultation avec les partenaires nationaux pour évaluer l'efficacité de la réponse de l'ONU au cours des deux premières années et ajuster les objectifs stratégiques et résultats si nécessaire.

Format du rapport de progrès par résultat

| | | |
|--|--------------------------------|---|
| Résultat attendu | Formulation du résultat | |
| Période couverte par le rapport: Janvier XXX – Décembre XXX | | |
| Entité(s) responsable(s) par résultat : | Nom(s) de l'entité | Statut: Vert/Jaune/ou Rouge <i>vert = en bonne voie pour atteindre la cible à la date butoir</i> <i>jaune = risque de retard ou réalisation incomplète à la date butoir, besoin d'attention</i> <i>rouge = aucun progrès <u>ou</u> peu de chance d'atteindre la cible à la date butoir</i> |
| Indicateurs, y compris ligne de base et cible – une entité est assignée comme responsable pour chacun des indicateurs | | |
| Analyse générale du progrès accompli | | |

| | |
|--|--|
| Risques envisagés pour la prochaine période couverte par le rapport | |
| Intervention requise du senior management | |

F. Modalités de mise en œuvre

36. Le CSI constituera le document de référence principal pour le système des Nations Unies en Haïti, représenté par la MINUSTAH et 18 agences, fonds et programmes résidents. Pour assurer une mise en œuvre coordonnée, cohérente et efficace des objectifs mis en avant dans ce document, les Nations Unies, en partenariat avec le Gouvernement d’Haïti et sous le leadership global du Représentant spécial du Secrétaire général (SRSG), conjugueront leurs efforts par le biais de divers mécanismes de coordination exposés dans cette section. De plus, la mise en œuvre du CSI sera guidée par les 10 principes directeurs mentionnés en page 4 du document. Suite aux discussions tenues avec le Gouvernement pendant l’élaboration du CSI, l’un des 10 principes, à savoir l’adoption par les Nations Unies d’une approche « de bas en haut », est ressorti comme étant particulièrement pertinent. Au-delà des institutions centrales de l’Etat, les Nations Unies doivent donc systématiser l’approche participative qui engage les collectivités territoriales et les communautés dans la conception et mise en œuvre des programmes et projets qui découlent des objectifs du CSI.

37. Tandis que chacune des agences des Nations Unies poursuivra son mandat spécifique dans divers domaines, elles conjugueront également leurs efforts dans le cadre d’action du CSI pour soutenir les priorités de développement national. Un effort particulier sera fait pour maximiser les mécanismes existants de coordination et pour développer et mettre en œuvre des initiatives conjointes, soit entre agences, fonds et programmes, soit entre celles-ci et la MINUSTAH.

38. Les descriptifs de programmes cadres de pays (CPD) spécifiques à chaque agence seront donc examinés pour en assurer l’alignement sur le CSI et, par conséquent, sur les priorités définies dans le Plan d’action national et le Plan Stratégique pour le développement d’Haïti.

39. Dans le mandat global du Conseil de sécurité et les orientations fournies par le SRSG, chaque composante de la MINUSTAH alignera également son plan de travail pour hiérarchiser l'obtention des résultats qui lui sont assignés dans le CSI.

40. Les sections de la MINUSTAH et les agences, fonds et programmes des Nations Unies ont le mandat d'assurer la mise en œuvre des activités qui doivent contribuer aux résultats du CSI. Elles assumeront au même titre la responsabilité des programmes et des finances pour leurs activités dans les divers piliers. Elles identifieront également des programmes et initiatives prioritaires pour lesquelles une recherche de financement conjointe sera mise en œuvre.

Structures internes de coordination

41. Une structure fonctionnelle sur deux plans – stratégique et programmatique/opérationnel - est envisagée afin d'assurer la mise en œuvre coordonnée du CSI.

42. **Au plan stratégique** : Le Groupe de Planification Stratégique Intégré (GPSI) est un organe stratégique mixte du système des Nations Unies en Haïti.

43. **Au plan programmatique et opérationnel** : Outre les réunions régulières du GPSI et de l'équipe de pays, cette coopération sera articulée autour de groupes thématiques des Nations Unies consacrés à des questions spécifiques. Ceux-ci comprendront les groupes thématiques de l'ONU sur le VIH/Sida, le genre, et la communication, ainsi que le groupe inter-agence opérationnel (OMT) et le groupe inter-agence programme. D'autres groupes pourraient se créer pendant la période de mise en œuvre du CSI, si la Mission ou l'équipe de pays des Nations Unies détermine des besoins de coordination à long terme au sein de secteurs pertinents.

44. D'une part, il est prévu que les groupes thématiques et opérationnels fournissent au système des Nations Unies des conseils d'orientation stratégique relatifs aux questions inter-agences complexes sur une longue période. D'autre part, les groupes thématiques ont des fonctions programmatiques, y compris la coordination de l'action inter-agences, via des programmes conjoints ou des interventions d'agences individuelles, en vue d'obtenir les résultats pertinents du CSI. Les groupes thématiques doivent rassembler toutes les agences et composantes de la MINUSTAH qui soutiennent les résultats pertinents du CSI et d'autres partenaires dont le mandat est lié au résultat en question. Par le biais de l'OCHA, les clusters seront engagés, selon la pertinence, dans la mise en œuvre des résultats CSI.

45. Par ailleurs, des groupes de travail entreprendront des tâches spécifiques à court terme, à la demande du GPSI et de l'équipe de pays des Nations Unies. Ces groupes de travail sont provisoires et seront dissous, une fois accomplies les activités pour lesquelles ils ont été créés. Les membres de ces groupes doivent être sélectionnés sur la base de leur expertise technique dans le domaine pertinent. Les groupes de travail doivent être présidés par le personnel technique et supervisés par un chef d'agence ou de la composante de la Mission choisie par le GPSI ou l'équipe de pays des Nations Unies et ils rendront compte à cette entité.

46. En plus de ces structures internes de coordination, le système des Nations Unies en Haïti continuera de participer et de soutenir le renforcement des mécanismes nationaux actuels de coordination.

Partenariats

47. Les résultats identifiés dans les quatre matrices du CSI ne pourront être atteints sans la mise en place et/ou la consolidation de partenariats forts. Cette affirmation se base sur un certain nombre de leçons tirées de la mise en œuvre du CSI et des programmes de pays des agences précédents. Tout d'abord, il a été démontré qu'une approche large de partenariats et une programmation conjointe entre agences augmentent l'échelle et l'impact des actions des Nations Unies. De plus, la participation et prise de décision des communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes s'est révélée essentielle pour une meilleure appropriation des résultats. Il est également important de souligner que les partenariats avec le secteur privé haïtien ont permis d'innover dans la mise en œuvre de plusieurs programmes, que ce soit dans le domaine de la gouvernance ou de la création d'emplois. Finalement, la coopération Sud-Sud et transfrontalière dans certains domaines circonscrits a permis une meilleure appropriation des résultats par les contreparties haïtiennes et la mise en place de partenariats durables.

48. Au-delà des institutions centrales de l'Etat, les Nations Unies s'engagent donc à élargir ses partenariats au niveau décentralisé, ce qui inclut les collectivités territoriales, les municipalités, et les organisations communautaires. Les Nations Unies poursuivront également de nouvelles opportunités d'engager le secteur privé haïtien ainsi que d'autres secteurs de la société civile, tant au niveau central que départemental. Un effort particulier sera aussi fait pour renforcer la coopération Sud-Sud et la collaboration transfrontalière dans les zones géographiques ou pour les thèmes les plus pertinents¹³.

¹³ Sur la base des expériences passées et des initiatives en cours, ces thèmes pourraient inclure la santé, la sécurité alimentaire, l'agriculture, les élections, et la gestion des ressources naturelles, entre autres.

49. Dans un contexte financier international difficile, la recherche et la mise en place de partenariats sur la base d'intérêts et objectifs convergents est plus que jamais nécessaire si les Nations Unies veulent continuer à être reconnue comme une organisation fiable, crédible et qui délivre des résultats pour le peuple haïtien. Ceci exige une mutualisation des coûts et une utilisation optimale des ressources et capacités disponibles au sein des Nations Unies.

50. La continuation ou le renforcement des partenariats avec les organisations gouvernementales et non-gouvernementales internationales restent tout aussi essentiels. Un nombre important de bailleurs de fonds appuient les Nations Unies de longue date, tant du côté de la MINUSTAH, à travers leurs contributions obligatoires, que du côté des agences, fonds et programmes, à travers leurs contributions volontaires. Il est envisageable que les ressources multilatérales disponibles pour le développement d'Haïti diminuent sur la période couverte par ce CSI, ce qui risque d'affecter le niveau des opérations des Nations Unies en Haïti. C'est pourquoi les Nations Unies feront un effort accru pour approcher de manière conjointe les bailleurs de fonds. De plus, une plus grande coordination des partenaires internationaux eux-mêmes sur les grandes priorités du Gouvernement haïtien est plus que jamais nécessaire afin de maximiser l'utilisation des ressources financières et humaines disponibles.

1. Refondation institutionnelle

Priorités/stratégies nationales appuyées par ce pilier

Plan Stratégique 2030 : 4.1. Réviser le cadre légal ; 4.2. Renforcer les institutions démocratiques nationales ; 4.3. Moderniser l'administration centrale ; 4.4. Moderniser l'administration déconcentrée ; 4.5. Décentraliser ; 4.6. Renforcer la société civile ; 4.7 renforcer l'administration de la justice et de la sécurité

Objectif stratégique: Contribuer à la consolidation de l'Etat de droit, à travers une gouvernance démocratique améliorée, un accompagnement de la réforme de l'administration publique, la mise en œuvre d'un agenda législatif consensuel et le renforcement de la société civile.

Hypothèses : engagement des contreparties haïtiennes à l'amélioration des institutions en conformité aux normes internationales ; stabilité politique suffisante ; cohérence accrue des actions de la communauté internationale en matière de renforcement institutionnel ; ressources financières adéquates.

Risques: instabilité/bouleversement politique ; l'insécurité dans toutes ses formes ; les catastrophes naturelles ; engagement limité des contreparties haïtiennes; ressources financières insuffisantes.

| Résultat attendu | Indicateur de succès Ligne de base Cible (Dec 2014) | Indicateur de succès Ligne de base Cible (Dec 2016) | Priorités/stratégies nationales appuyées | Agences/sections des NU contribuant au résultat attendu | Contreparties gouvernementales principales | Actions nécessaires du gouvernement pour l'atteinte du résultat |
|---|---|--|--|---|---|---|
| 1.1 Sur la base d'un engagement mutuel des NU et des autorités haïtiennes, les institutions nationales y compris celles responsables de l'état de droit, sont davantage renforcées afin de remplir les fonctions d'administration | 1.1.1 Mécanismes de contrôle et de reddition de comptes sont renforcés, y compris le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, la Cour de Cassation, l'Inspection Générale de la PNH, l'Office de la Protection du Citoyen, l'Inspection Judiciaire, la Cour des Comptes et du Contentieux | 1.1.1 Mécanismes de contrôle et de reddition de comptes, y compris le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, l'Inspection Générale de la PNH et l'Office de la Protection du Citoyen, l'Inspection Judiciaire, la Cour des Comptes et du Contentieux | 4.1. Réviser le cadre légal 4.2. Renforcer les institutions démocratiques nationales 4.3. Moderniser l'administration centrale | MINUSTAH : Etat de droit, Justice, Corrections, Affaires civiles, Affaires politiques, Droits de l'Homme, Composante Police, Gestion des frontières, Protection de l'Enfant | MPCE MJSP MCFDF MEF IBESR SESP PNH MICTDN MDHLCPE | L'approbation du Plan de Développement de la PNH 2012-2016 |

| | | | | | | |
|--|--|---|---|--|--|--|
| <p>publique et de fournir les services de base (y compris les services de proximité en matière de justice). (Leads : section Justice/MINUSTAH ; PNUD)</p> | <p>Administratif, et l'Unité de lutte contre la corruption¹⁴ (ULCC).</p> <p>Ligne de base : CSPJ: absence de bureau, de budget et de régulations internes, le décret de mise en place du CSPJ n'est pas passé et le CSPJ ne s'est jamais réuni.</p> <p>Cible: Le CSPJ dispose de régulations internes sur des thèmes clés (y compris des procédures d'opérations standards, des régulations sur la gestion des ressources humaines, et des régulations sur les mécanismes de prise de décision), un budget est élaboré et des bureaux existent pour le personnel administratif et les</p> | <p>Administratif, et l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) fonctionnent avec des capacités de base, selon des normes minimales de performance et en conformité avec les normes internationales des droits humains.</p> <p>Ligne de base: Tous les membres de la CSPJ sont en poste, avec un minimum de 30% de femmes.</p> <p>Cible : La composition de la CSPJ est renouvelée sans qu'il y ait un impact négatif sur son fonctionnement. La CSPJ est consultée sur les nominations judiciaires, avec une attention particulière sur les possibles cas de discrimination basée sur le genre.</p> <p>Lead : section Justice</p> | <p>4.7 renforcer l'administration de la justice et de la sécurité</p> | <p>UNCT : PNUD, UNICEF, ONU Femmes, FNUAP, UNESCO, PNUE, PAM, ONU Habitat, OIM</p> | | |
|--|--|---|---|--|--|--|

¹⁴ La mise en place récente du Conseil Constitutionnel demandera une consultation avec le Gouvernement afin d'identifier les besoins en terme d'appui des Nations Unies, ce qui pourrait se traduire par un ajustement de l'indicateur si jugé approprié et pertinent.

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <p>membres du CSPJ. Lead¹⁵ : section Justice</p> <p>Ligne de base: à l'exception du Juge Principal, les juges de la Cour de Cassation n'ont pas de bureau. Les décisions de la Cour ne sont pas publiées. De plus, il existe un historique de délais dans la nomination de juges à des postes vacants de la Cour de Cassation</p> <p>Cible: Tous les juges de la Cour disposent de bureaux adéquats. Les décisions de la Cour lorsqu'elle siège en banc sont régulièrement publiées afin servir de jurisprudence. (Lead : section Justice)</p> <p>Ligne de base: La Cour des Comptes et du Contentieux Administratif traite un nombre très limité de cas chaque année.</p> | <p>Cible: Tous les postes vacants de la Cour de Cassation entre 2013 et 2016 sont pourvus. (Lead : section Justice)</p> <p>Ligne de base: Sera établie d'ici 2014</p> | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|

¹⁵ La section ou agence lead est en charge de rapporter sur le progrès par rapport aux cibles identifiées. Ceci inclut la consolidation des contributions des autres agences/sections contribuant à ces cibles.

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>Cible: Etablir une ligne de base du nombre de cas traités chaque année par la Cour des Comptes et du Contentieux Administratif. Lead : section Justice</p> <p>Ligne de base : Absence d'un Plan de développement de l'Inspection Générale de la PNH pour la période 2012-2016 ; 168 staff, ressources logistiques et espace de bureau que pour les 168. Absence d'un bâtiment du quartier général.</p> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan de développement de l'Inspection Générale de la PNH. - des ressources logistiques et espace de bureau adéquats pour 225 employés - un siège permanent existe <p>Lead : UNPOL</p> | <p>Cible: A partir de la ligne de base, augmentation de 20% du nombre de cas. (Lead : section Justice)</p> <p>Ligne de base : Le plan de développement de l'IGPNH est complété, 225 employés en place avec les ressources logistiques nécessaires pour fonctionner. Un siège permanent existe mais il n'y a pas de présence dans les départements.</p> <p>Cible: Le plan de Développement de l'IGPNH 2012-2016 est mis en œuvre ; 300 employés disposent des ressources logistiques et des bureaux adéquats pour le fonctionnement du siège à Port-au-Prince et de 3 bureaux régionaux (Cap Haïtien, Les Cayes et Hinche). Lead : UNPOL</p> | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <p>Ligne de base: L'ULCC traite de 20 cas qui mènent à un jugement. Elle dispose de bureaux régionaux (Les Cayes, Jacmel, Miragoane et Cap Haïtien).</p> <p>Cible: L'ULCC traite de 40 cas par an. Ouverture de deux bureaux additionnels. Lead : section Justice</p> <p>Ligne de base: L'OPC est en partie financé par des bailleurs avec une présence dans 9 départements (une personne par département), mais ne dispose pas de bureaux permanents (seulement des préfabs). Le dernier rapport annuel publié par l'OPC date de 2004.</p> | <p>Ligne de base: L'ULCC n'a pas de juridiction légale de poursuite dans les cas de corruption.</p> <p>Cible: Augmenter les statistiques et soumettre un projet de loi au Parlement qui donne la juridiction légale de poursuite à l'ULCC. Lead : section Justice</p> <p>Ligne de base En 2011, moins de 10% des plaintes administratives jugées valides qui ont été reçues par l'OPC ont trouvé une solution légale appropriée pour le plaignant (10 sur un total de 108). Entre juillet et décembre 2011, les 9 bureaux régionaux de l'OPC ont traité de 3036 cas de détention qui ont donné lieu à 385 libérations.</p> | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | <p>Cible: L'OPC est présent dans les 10 départements avec au moins une personne et des bureaux permanents bien équipés. L'OPC est financé dans sa totalité à travers le budget de l'Etat, en ligne avec l'exigence d'indépendance prescrite par les Principes de la Déclaration de Paris. L'OPC publie régulièrement une fois par année un rapport sur la situation des droits de l'homme en Haïti.</p> <p>Lead : OHCHR/Droits humains</p> | <p>Cible: Au moins 30% des plaintes administratives reçues et validées par l'OPC trouvent une solution légale appropriée pour le plaignant.</p> <p>Au moins 500 cas de détention par an trouvent une solution légale appropriée grâce à l'intervention de l'OPC.</p> <p>Lead : OHCHR/Droits humains</p> | | | | |
| | <p>1.1.2 La fonction publique est progressivement modernisée et la promotion des femmes à des postes à haute responsabilité dans la fonction publique centrale est encouragée</p> <p>Ligne de base : Absence d'un Plan d'Action de la réforme de l'Etat et d'un mécanisme de promotion des femmes dans la fonction publique (7.2% des femmes ont un poste à haute responsabilité dans la</p> | <p>1.1.2 La fonction publique est progressivement modernisée et la promotion des femmes à des postes à haute responsabilité dans la fonction publique centrale est encouragée</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>fonction publique centrale)</p> <p>Cible : Plan d'Action de la réforme de l'Etat est défini Mise en place d'une ligne de base pour les femmes à des postes de cadres dans la fonction publique centrale Lead : PNUD</p> | <p>Cible : Mise en œuvre du Plan en cours dans plusieurs ministères et entités clés, y compris la Primature, MPCE, Intérieur, Finance % accru de femmes à des postes de cadres dans la fonction publique centrale (to be defined based on the 2014 baseline) 15% des femmes ont un poste à haute responsabilité dans la fonction publique centrale Lead : PNUD</p> | | | | |
| | <p>1.1.3 Le législatif commence à donner priorité aux réformes du droit pénal, civil, administratif et commercial clés, y compris le code pénal, le code de procédure pénale, le Code civil, le Code de procédure civile, le Code de commerce, le Code/la loi relatif/ve aux droits de l'enfant, la loi sur les fonctionnaires</p> | <p>1.1.3 La mise en œuvre des lois clés réformées est en cours.</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <p>parlementaires et la loi sur les fonctionnaires locaux.</p> <p>Ligne de base : Les codes sont obsolètes et la loi sur les fonctionnaires n'existe pas</p> <p>Cible : Le code de procédure pénale est adopté</p> <p>Lead : section Justice, avec contributions de l'UNICEF</p> | <p>Cible : Des avant-projets de ces codes et lois existent et le code pénal est adopté</p> <p>Lead : section Justice, avec contributions de l'UNICEF</p> | | | | |
| | <p>1.1.4 Application accrue de la Constitution de la République d'Haïti (1987); la Loi portant statut de la Magistrature, la Loi relative à l'école de la Magistrature (EMA), et la Loi Créant le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire</p> <p>Ligne de base : Ces lois ne sont pas appliquées</p> <p>Cible : Etablir une ligne de base à travers le suivant : les structures de l'Etat ont commencé à identifier les</p> | <p>1.1.4 Application accrue de la Constitution de la de la République d'Haïti (1987); la Loi portant statut de la Magistrature, la Loi relative à l'école de la Magistrature (EMA), et la Loi Créant le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire</p> <p>Cible : - Sur la base des articles à abroger/amender, le premier vote de</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>articles non- appliqués de la Constitution qui seront appliqués et ceux qui seront abrogés (particulièrement les articles sur les assemblées départementales)</p> <p>- le Conseil d'Administration et le Conseil pédagogique de l'Ecole de la Magistrature sont en place</p> <p>Lead : section Justice</p> | <p>l'Assemblée a eu lieu</p> <p>- La législation clé permettant l'application des articles existants de la Constitution qui ne sont pas abrogés/amendés est à l'état d'avant-projet</p> <p>Lead : section Justice</p> | | | | |
| | <p>1.1.5 Réduction des délais dans lesquels les dossiers pénaux sont traités et augmentation du nombre de cas civils et administratifs traités par le système juridique, y compris les mécanismes alternatifs de résolution des différends, en conformité avec les normes internationales</p> <p>Ligne de base : Pas de ligne de base disponible</p> <p>Cible : Mise en place d'une ligne de base incluant un échantillon de pourcentage de cas d'agression sexuelles et de violence</p> | <p>1.1.5 Réduction des délais dans lesquels les dossiers pénaux sont traités et augmentation du nombre de cas civils et administratifs traités par le système juridique, y compris les mécanismes alternatifs de résolution des différends, en conformité avec les normes internationales (notamment pour les enfants)</p> <p>Cible : Sera établie en fonction des lignes de base définies en 2014</p> <p>Lead : section Justice</p> | | | | |

| | | | | | | |
|---|---|--|--|---|---|--|
| | domestique portés devant le tribunal selon les délais dans lesquels les dossiers pénaux sont traités et selon le nombre de cas civils et administratifs traités par le système juridique Lead : section Justice avec contributions de la section Droits humains/OHCHR | avec contributions de la section Droits humains/OHCHR | | | | |
| 1.2 L'environnement politique est suffisamment stable et démocratique pour garantir la continuité des institutions nationales et un respect accru des droits humains. (Leads : sections Affaires Politiques et Assistance Electorale) | 1.2.1 L'Exécutif et le Législatif élaborent et lancent la mise en œuvre d'un agenda législatif, y compris des réformes clés. Ligne de base : L'agenda législatif est élaboré conjointement en 2012 par l'Exécutif et le Législatif. Cible: A la fin 2014, le Sénat et la Chambres des Députés ont adopté et l'Exécutif a promulgué 50% des lois et réformes clés incluses dans cet agenda. Lead : section Affaires politiques | 1.2.1 Les progrès vers la mise en œuvre complète de l'agenda législatif, y compris des réformes clés, continuent Ligne de base : L'agenda législatif est continuellement mis à jour par l'Exécutif et le Législatif d'une manière conjointe et consensuelle. Cible : A la fin 2016, le Sénat et la Chambres des Députés ont adopté et l'Exécutif a promulgué 100% des lois et réformes clés incluses dans cet agenda. Lead : section Affaires politiques | 4.2. Renforcer les institutions démocratiques nationales | MINUSTAH : Affaires politiques, Droits de l'Homme, Affaires civiles, Elections, Unité Genre, Unité protection de l'enfance, composante police, CVR UNCT : PNUD, UNICEF, ONU Femmes, FNUAP, UNESCO, ONU SIDA, PNUE, PAM, UNHCR, ONU Habitat | MPCE MJSP Primature Présidence Parlement MICTDN MCFDF CEP ONI OPC MEF IBESR MDHLCPE | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>1.2.2 Un Conseil Electoral Permanent (CEP) est en mesure d'organiser et coordonner la tenue d'élections législatives partielles transparentes, justes et crédibles dans # Départements du pays avec l'aide de partenaires extérieurs et un appui sécuritaire, technique et logistique limité de la MINUSTAH.</p> <p>Lead : section d'Assistance Electorale</p> <p>Ligne de base: Elections 2010-11: +/- 25% du coût des élections pris en charge par le GdH. 100% de la logistique et 90% de la Sécurité assurés par la MINUSTAH</p> <p>Cibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code Electoral établi et adopté par le CEP - Conseil Electoral Permanent organise et coordonne la tenue d'élections législatives partielles transparentes, justes et crédibles au | <p>1.2.2 Le Conseil Electoral Permanent est en mesure d'organiser et coordonner des élections transparentes, justes et crédibles avec une aide limitée de partenaires extérieurs, mais sans l'appui sécuritaire, logistique de la MINUSTAH¹⁶</p> <p>Lead : section d'Assistance Electorale</p> <p>Cibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 75% du budget requis pour la gestion des élections est pourvu par le GdH - La PNH est en mesure d'assurer la sécurité | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

¹⁶ MINUSTAH en back-up, fournit un appui technique et d'observation.

| | | | | | | |
|---|---|--|---|--|--|--|
| | <p>moins 7 Départements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Centre de Coordination commun CEP/PNH lors des élections - Tous les Centres de Vote avec code-couleur vert et orange sont gardés par la PNH - La PNH assure la sécurité dans les départements ciblés. - Au moins 50% du budget requis pour la gestion des élections est fourni par le GdH | <p>dans tous les Centres de Vote du territoire national</p> | | | | |
| <p>1.3 Les organisations non étatiques sont progressivement renforcées pour représenter les priorités et les droits de leurs membres, y compris les femmes, au niveau communal et départemental. (Leads : sections Affaires Civiles et Droits humains/OHCHR)</p> | <p>1.3.1 Nombre de départements dans lesquels des mécanismes de concertation et de coordination (Tables de concertation départementales et communales) sont fonctionnels</p> <p>Ligne de base : Les mécanismes de concertation et de coordination partiellement fonctionnels dans 2 départements : Artibonite et Nord Est</p> <p>Cible : 5 départements Lead : Affaires civiles</p> | <p>1.3.1 Nombre de départements dans lesquels des mécanismes de concertation et de coordination (Tables de concertation départementales et communales) sont fonctionnels</p> <p>Cible: 10 départements Lead : Affaires civiles</p> | <p>4.2. Renforcer les institutions démocratiques nationales</p> <p>4.6. Renforcer la société civile</p> | <p>MINUSTAH : Droits de l'Homme, Affaires civiles, Unité Genre, Unité protection de l'enfance, CVR</p> <p>UNCT : PNUD, UNICEF, ONU Femmes, FNUAP, UNESCO, ONU SIDA, PNUE, PAM, UNHCR, ONU Habitat, OIM</p> | <p>MPCE MJSP Primature Présidence Parlement MICT MCFDF</p> <p>CEP</p> <p>OPC</p> <p>MEF</p> <p>IBESR MDHLCPE</p> | |
| | <p>1.3.2 Un nombre croissant</p> | <p>1.3.2 Un nombre</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | <p>d'organisations ou de plateformes de la société civile, y compris les associations de femmes et de jeunes, sont renforcées et participent aux mécanismes de concertation et de coordination au niveau communal et départemental (différents forums et Tables de concertation).</p> <p>Ligne de base: Les organisations ou les plateformes de la société civile ne participent pas aux mécanismes de concertation et de coordination au niveau communal et départemental.</p> <p>Cible: Au moins cinq (5) organisations ou plateformes de la société civile participent aux mécanismes de concertation et de coordination dans au moins cinq (5)</p> | <p>croissant d'organisations ou plateformes de la société civile, y compris les associations de femmes et de jeunes, participent aux mécanismes de concertation et de coordination dans tout le pays et participent à la prise de décision sur les processus de budgétisation et d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques au niveau local.</p> <p>Cible : Au moins dix (10) organisations ou plateformes de la société civile participent aux mécanismes de concertation et de coordination dans les</p> | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|
| | départements. Lead : Affaires civiles, avec contributions de Droits humains/OHCHR. | dix (10) départements. Lead : Affaires civiles, avec contributions de Droits humains/OHCHR. | | | | |
| | 1.3.3 Nombre de cahiers des charges développés par les organisations de la société civile qui utilisent une approche basée sur les droits humains et qui sont disséminés par département Ligne de base: Un (1) département (Nord-Est) possède un (1) cahier des charges. Cible: Au moins huit (8) départements possèdent un (1) cahier des charges. Lead : Droits humains/OHCHR | 1.3.3 Nombre de cahiers des charges développés par les organisations de la société civile qui utilisent une approche basée sur les droits humains et qui sont disséminés par département Ligne de base: (8) départements possèdent un (1) cahier des charges. Cible : le (10) départements possèdent un (1) cahier des charges. Lead : Droits humains/OHCHR | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|---|
| | <p>1.3.4 Nombre de départements développant un plan intégré pour améliorer l'accès de l'enfant à ses droits.</p> <p>Ligne de base : Aucun plan intégré départemental développé par les ayant droits et les obligataire touchant l'amélioration de l'accès de l'enfant à ses droits n'existe.</p> <p>Cible: Les départements du Nord et du Sud ont développé un plan d'action intégré pour améliorer l'accès de l'enfant à ses droits selon une approche basée sur le droit humain.</p> <p>Lead : UNICEF</p> | <p>1.3.4 Nombre de département qui mettent en œuvre le plan intégré pour améliorer l'accès de l'enfant à ces droits.</p> <p>Cible : Une stratégie de plaidoyer au niveau départemental est développée pour améliorer l'accès de l'enfant à ses droits dans les deux départements ciblés.</p> <p>Lead : UNICEF</p> | | | | <p>La mise en œuvre du cadre national de coordination</p> |
|--|--|---|--|--|--|---|

| | | | | | | |
|---|---|---|--|---|---|--|
| <p>1.4 Les capacités des institutions nationales sont renforcées afin d'assurer la sécurité¹⁷ de la population dans tout le pays. (Leads : UNPOL ; Gestion des frontières ; Corrections)</p> | <p>1.4.1 La PNH augmente sa capacité opérationnelle</p> <p>Ligne de base : 10,100 policiers déployés sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Cible : 13,000 policiers, y compris 11% de femmes sur tout le territoire du pays.</p> <p>Lead : UNPOL</p> | <p>1.4.1. La PNH augmente sa capacité opérationnelle</p> <p>Cible : un minimum de 16,000 officiers, y compris 11% de femmes dans tout le pays</p> <p>Lead : UNPOL</p> | <p>4.2. Renforcer les institutions démocratiques nationales</p> <p>4.3. Moderniser l'administration centrale</p> <p>4.7 renforcer l'administration de la justice et de la sécurité</p> | <p>MINUSTAH : Composante police, Gestion des frontières, Etat de droit, Justice, Corrections, Affaires civiles, Droits de l'Homme, Protection de l'Enfant, CVR</p> <p>UNCT : PNUD, OIM, UNICEF, ONU Femmes, UNHCR</p> | <p>PNH MJSP MPCE DAP MICTDN MAST IBESR OPC Primature MEF</p> <p>MCFDF</p> <p>UNCTAD</p> | |
| | <p>1.4.2 La PNH dispose de capacités administratives et opérationnelles accrues pour fournir les services nécessaires au contingent policier.</p> <p>Ligne de base : La Compagnie d'Intervention de Maintien de l'Ordre (CIMO) et Les Unités Départementales du Maintien de l'Ordre (UDMO) sont déployées sur l'ensemble du territoire national mais ne disposent pas de capacité opérationnelle suffisante pour faire face à la maîtrise de contrôle de fouilles sans</p> | <p>1.4.2 La PNH dispose des capacités administratives et opérationnelles suffisantes pour fournir les services nécessaires au contingent policier.</p> <p>Ligne de base : 750 CIMO et UDMO</p> | | | | |

¹⁷ La sécurité juridique est traitée sous le résultat 1 de cette matrice.

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>l'appui de la MINUSTAH.</p> <p>Cible:750 CIMO et UDMO Lead : UNPOL</p> <p>Ligne de base : La Brigade d'Intervention Motorisée (BIM) reste insuffisante pour couvrir la demande de service de sécurité dans le département de l'Ouest 800 membres de la BIM sont opérationnels</p> <p>Cible : 1000 membres de la BIM opérationnels. Lead : UNPOL</p> <p>Ligne de base : La PNH ne dispose pas d'une unité pour la gérance de ses établissements</p> <p>Cible : Mise en place de l'unité de gérance. Lead : UNPOL</p> | <p>Cible : 1000 CIMO et UDMO Lead : UNPOL</p> <p>Ligne de base : 1000 membres de la BIM opérationnels</p> <p>Cible : 1200 membres de la BIM opérationnels Lead : UNPOL</p> <p>Ligne de base: L'unité de gérance des établissements est fonctionnelle avec une capacité institutionnelle augmentée.</p> <p>Cible : L'Unité de la PNH a l'expertise spécialisée et l'équipement adéquat en architecture et génie. Lead : UNPOL</p> | | | | |
| | 1.4.3 Les infrastructures | 1.4.3 Les | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>douanières sont progressivement réhabilitées, les autorités haïtiennes civiles douanières sont formées et équipées, et les ressources humaines sont augmentées, et ce afin d'améliorer les contrôles, d'accroître la perception des taxes et de réduire le trafic illégal.</p> <p>Ligne de base : Les infrastructures des douanes sont insuffisantes; il y a 120 agents douaniers qui manquent de formation et d'équipement pour accomplir leurs fonctions.</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des infrastructures douanières couvrant les frontières terrestres. - Le nouveau code des douanes est ratifié. | <p>infrastructures douanières sont progressivement réhabilitées, les autorités haïtiennes civiles douanières sont formées et équipées, et les ressources humaines sont augmentées, et ce afin d'améliorer les contrôles, d'accroître la perception des taxes et de réduire le trafic illégal.</p> <p>Ligne de base : Réhabilitation des infrastructures des douanes couvrant les frontières terrestres est terminée. SYDONIA est en place. Il y a 200 agents douaniers.</p> <p>Cibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le code douanier est mis en place. - L'équipement spécialisé pour scanner et inspecter est utilisé par les agents douaniers. - SYDONIA est utilisé par les agents douaniers. - Réhabilitation de | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - L'équipement spécialisé pour scanner et inspecter est installé. - Le Système Douanier Automatisé (SYDONIA) est installé. - Il y a 200 agents douaniers. - Une Commission technique pour développer et coordonner une stratégie nationale qui traite des questions frontalières est réactivée par le Gouvernement d'Haïti <p>Lead : Gestion des frontières</p> | <p>l'infrastructure des douanes portuaires et aériennes est complétée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les décisions de la Commission technique sont mises en œuvre <p>Lead : Gestion des frontières</p> | | | | |
| | <p>1.4.4 Nb d'agents de PNH/BPM et IBESR aux postes transfrontaliers, nombre d'enfants traversant la frontière enregistrés, et nombre de cas suspects détectés/investigués</p> <p>Ligne de base: 140 agents de la PNH/BPM formés 100 employés de l'IBESR présents aux frontières dans 7 départements</p> | <p>1.4.4 Nb d'agents de PNH/BPM et IBESR aux postes transfrontaliers, nombre d'enfants traversant la frontière enregistrés, et nombre de cas suspects détectés/investigués</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <p>2,000 cas suspects détectés et investigués</p> <p>Cible:</p> <p># d'agents BPM: croissance de 10%</p> <p>présence d'IBESR aux frontières - 115 staff, 8 départements</p> <p>% d'enfants traversant la frontière enregistrés - 100%</p> <p>% de cas suspects investigués - 100%</p> <p>Lead : UNICEF</p> | <p>Cible :</p> <p># d'agents BPM: croissance de 20%</p> <p>présence d'IBESR aux frontières – 145 staff, 10 départements</p> <p>% d'enfants traversant la frontière enregistrés - 100%</p> <p>% de cas suspects investigués - 100%</p> <p>Lead : UNICEF</p> | | | | |
| | <p>1.4.5 La Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) a une capacité opérationnelle et administrative suffisante pour rendre les prisons plus conformes aux normes internationales.</p> <p>Ligne de base : 960 agents correctionnels, dont 91 femmes, en fonction ; les capacités de la DAP en matière de gestion financière, des ressources</p> | <p>1.4.5 La Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) a une capacité opérationnelle et administrative suffisante pour rendre les prisons plus conformes aux normes internationales.</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|---|---|--|---|--|
| <p>1.5. Les institutions décentralisées de l'Etat ont les capacités et outils nécessaires pour</p> | <p>humaines, de contrôle et supervision et d'administration sont faibles.</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - processus de recrutement des agents correctionnels amélioré ; - les procédures disciplinaires de la DAP sont renforcées ; - les plans de construction des nouvelles prisons sont en ligne avec les normes internationales des droits humains ; - des procédures administratives standards (SOP), y compris de gestion financière, sont mises en place. <p>Lead : Corrections</p> | <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1500 agents correctionnels avec un minimum de 10% de femmes en fonction ; - processus de recrutement des agents correctionnels amélioré ; - les procédures disciplinaires de la DAP sont appliquées ; - les procédures administratives standards (SOP) sont appliquées - La gestion financière est améliorée <p>Lead : Corrections</p> <p>1.5.1 Nombre de personnes recrutées, formées et financées par le budget de la délégation/ de la municipalité.</p> | <p>1.1 Aménager et développer les territoires</p> | <p>UNCT : FAO, MINUSTAH, OHCHR, OIM, ONU-HABITAT, PAM,</p> | <p>Présidence, Primature (UCLBP), MAST, MPCE, MPTTCE,</p> | |
|--|---|---|---|--|---|--|

¹⁸ Processus devant intégrer les besoins des catégories spécifiques de personnes (y compris les personnes handicapées, âgées, femmes chefs de famille, etc).

| | | | | | | |
|---|--|---|--|---|---|--|
| mettre en œuvre des stratégies de développement territorial d'une manière participative (Lead : Affaires Civiles/MINUSTAH, PNUD, ONU-HABITAT) | <p>LIGNE DE BASE : Aucun schéma d'aménagement et de plans d'urbanisme intégrant les résultats d'exercices de planification participative n'existent</p> <p>CIBLE : Esquisses de schémas d'aménagement disponibles pour 5 zones et esquisses de plans d'urbanisme disponibles pour 18 villes ou agglomérations (PNUD); Plans de Développement Communal développés pour 10 communes (ONU Habitat) ; les administrations déconcentrées participent aux réunions du Conseil technique Départemental (CTD) dans 10 départements (Affaires Civiles)</p> | <p>LIGNE DE BASE : Le budget des délégations et des mairies ne permet pas d'absorber les personnels mis à disposition par les Nations Unies.</p> <p>CIBLE : Le financement des 40 cadres techniques des Agences Techniques Locales est assuré par les communes concernées, également avec l'appui de l'Etat. (ONU-Habitat)</p> | <p>1.4 Rénover l'urbain</p> <p>4.5 Décentraliser</p> | <p>PNUD, PNUE, UNHCR, UNESCO, UNICEF, UNOPS UNFPA</p> <p>MINUSTAH: Affaires civiles</p> | <p>MEF, MICTDN, Municipalités, CIAT, CNIGS.</p> | |
| | <p>1.5.2 Un nombre croissant de délégations et de communes utilisent des outils de planification, programmation et budgétisation efficaces.</p> | <p>1.5.2 Nombre de communes qui mettent en œuvre des stratégies de développement territorial sur la base des outils de programmation et</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | <p>LIGNE DE BASE : Les services techniques des délégations et des municipalités sont faibles (RH) et peu outillés.</p> <p>CIBLE : Des Agences Techniques Locales sont mises en place et opérationnelles dans 10 communes et contribuent au bon fonctionnement des administrations municipales et à augmenter la mobilisation fiscale locale (ONU-Habitat) ; 10 cadres sont à temps temporaire mis à la disposition des délégations et contribuent à améliorer leur gestion administrative et financière (Affaires Civiles)</p> | <p>budgetisation fournis.</p> <p>LIGNE DE BASE : Les stratégies de développement territorial sont le plus souvent déconnectées des outils de programmation et d'investissement.</p> <p>CIBLE : Dix communes mettent en œuvre efficacement des stratégies de développement territorial. (ONU-Habitat)</p> | | | | |
| | <p>1.5.3 % des municipalités et délégations disposant de procédures de gestion administratives et financières.</p> <p>LIGNE DE BASE : Personnels insuffisants et peu qualifiés ; procédures</p> | <p>1.5.3 Financement mobilisé pour des projets identifiés dans les programmes d'investissements publics municipaux.</p> <p>LIGNE DE BASE : Aucune prise en</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | <p>de gestion administrative non standardisées ; absence de termes de référence du personnel ; absence de règlement intérieur ; budget des délégations inexistant.</p> <p>CIBLE : Relance des débats sur les métiers prioritaires et la réforme de la fonction publique territoriale ; les procédures de gestion administratives et financières sont mises en place dans 50% des délégations et municipalités ; les termes de références de différents métiers de délégations et municipalités sont élaborés et des formations organisées (Affaires Civiles)</p> | <p>compte des résultats de la planification stratégique participative dans les programmes d'investissements publics municipaux</p> <p>CIBLE : 10 millions de dollars E. U. alloués pour des projets proposés dans le cadre de processus de planification participative (PNUD)</p> | | | | |
| | <p>1.5.4 La mise à jour des données démographiques permet aux représentants locaux de prendre des décisions informées en termes de politique de la population et de stratégies de développement.</p> | <p>1.5.4 Les décisions prises en termes de politique de la population et de stratégies de développement et de réduction de la pauvreté sont actualisées.</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | <p>LIGNE DE BASE : Résultats du RGPH 2003 ont servi de base aux projections démographiques, et au développement des plans locaux par les mairies</p> <p>CIBLE : Les résultats du RGPH 2013 sont effectivement utilisés pour la définition d'au moins 60% des programmes de développement et de reconstruction décentralisée (UNFPA)</p> | <p>LIGNE DE BASE : Résultats du RGPH 2003 ont servi de base aux projections démographiques, et au développement d'une politique nationale de population</p> <p>CIBLE : Les résultats du RGPH 2013 sont effectivement utilisés pour la définition d'au moins 70% des programmes de développement et de reconstruction décentralisée (UNFPA)</p> | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|

2. Refondation territoriale

Priorités/stratégies nationales appuyées par ce pilier

Plan Stratégique de développement d'Haïti

Refondation territoriale

1.1 Aménager et développer les territoires

1.2 Gérer l'environnement

1.3 Gérer les bassins versants

1.4 Rénover l'urbain

Refondation sociale¹⁹

3.5 Accroître l'accès au logement

Objectif stratégique: Renforcer le leadership et les capacités du Gouvernement, des autorités locales et des communautés pour assurer la planification et la gestion des territoires et des ressources en vue de réduire les risques et d'améliorer les conditions de vie en milieu rural et urbain.

Hypothèses : Engagement du Gouvernement et des autorités locales nouvellement élues de poursuivre le processus de décentralisation et de développement local et de mettre en œuvre les plans de développement local ; les bénéficiaires participent effectivement aux processus de définition, de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques ; stabilité politique suffisante ; ressources adéquates mobilisées.

Risques : Les ressources sont insuffisantes pour la mise en œuvre des activités telles que planifiées; le processus de relèvement et de refondation est interrompu ou ralenti en raison d'une catastrophe naturelle ou d'une instabilité politique éventuelles ; les opérations de relogement, de reconstruction du logement et de rénovation urbaine doivent prendre en compte la complexité du système foncier haïtien.

¹⁹ La problématique du logement est également inclut dans le pilier territorial de manière à refléter la logique des interventions en cours des Nations Unies qui combinent planification territoriale, réaménagement des quartiers, rénovation urbaine et accès à un habitat plus sûr, ce qui explique que les résultats soient consolidés dans un seul pilier.

| Résultat attendu | Indicateur de succès Ligne de base Cible (target) (Dec 2014) | Indicateur de succès Ligne de base Cible (target) (Dec 2016) | Priorités/stratégies Nationale appuyées par ce pilier | Agences/sections des NU contribuant au résultat attendu | Contrepartie gouvernementale principale | Actions nécessaires du gouvernement pour l'atteinte du résultat |
|--|--|---|---|--|--|--|
| <p>2.1. Les capacités des communautés (structuration, autonomisation) sont renforcées pour leur participation à la définition, la prise de décision et la mise en œuvre des politiques publiques, dont les programmes de reconstruction et d'amélioration des conditions de vie.</p> <p>(Agences Chef de File: PNUD, UNOPS)</p> | <p>2.1.1 Nombre de communautés qui mettent en œuvre des interventions de reconstruction et d'amélioration des infrastructures communautaires et d'accès aux services de base.</p> <p>LIGNE DE BASE : 5 communautés mettent en œuvre de telles interventions</p> <p>CIBLE : 20 communautés en zone urbaine.</p> <p>Agence(s) Chef de File²⁰ : UNOPS</p> | | <p>1.1 Aménager et développer les territoires</p> <p>1.4 Rénover l'urbain</p> | <p>BIT, FAO, MINUSTAH, OIM, ONU-FEMMES, ONU-HABITAT, PAHO-WHO, PAM, PNUD, PNUE, UNFPA, UNICEF,</p> <p>UN-OCHA,</p> <p>UNOPS.</p> | <p>Présidence, Primature (UCLBP), MAST MPCE, MPTPCE, MICTDN, Municipalités, CIAT, CNIGS.</p> | |
| | <p>2.1.2 Un fonds communautaire est en place à l'échelle nationale, devant</p> | <p>2.1.2 Un fonds communautaire est opérationnel à l'échelle</p> | | | | |

^{20 20} La section ou agence lead est en charge de rapporter sur le progrès par rapport aux cibles identifiées. Ceci inclut la consolidation des contributions des autres agences/sections contribuant à ces cibles.

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <p>permettre le financement d'interventions d'amélioration des conditions de vie en milieu urbain et rural par les communautés elles-mêmes avec l'appui technique des agences des Nations Unies et ses partenaires.</p> <p>LIGNE DE BASE : Absence de mécanisme systématique de financement des initiatives communautaires ; leçons tirées des expériences d'initiatives antérieures²¹</p> <p>CIBLE : Un mécanisme de financement à l'échelle nationale (fonds, cahier des charges, système de suivi) est mis en place, et portera une attention particulière à l'accès des organisations de femmes à ces financements.</p> <p>Agence(s) Chef de File : PNUD</p> | <p>nationale.</p> <p>LIGNE DE BASE : Les ressources sont limitées et disparates. Plusieurs Agences des NU opèrent via des contrats communautaires.</p> <p>CIBLE : Mobilisation de ressources multi-donneurs pour alimenter le fonds ; % des fonds alloués aux communautés, y compris aux organisations de femmes (le % exact sera spécifié d'ici 2014) ; X projets financés par le fonds communautaire national (le nb exact sera spécifié d'ici 2014)</p> <p>Agence(s) Chef de File: PNUD</p> | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|

²¹ Comme le Projet National de Développement Communautaire Participatif par exemple.

| | | | | | | |
|---|--|---|--|---|---|--|
| <p>2.2. Les vulnérabilités environnementales sont réduites et les potentialités écologiques développées par une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques axée sur une approche territoriale décentralisée.</p> <p>(Agence(s) Chef de File: PNUD, PNUE, FAO)</p> | <p>2.2.1 Nombre de bassins versants dégradés ayant une couverture forestière augmentée.</p> <p>LIGNE DE BASE : 25 bassins versants sur 40 sont proches de l'épuisement.</p> <p>CIBLE : 15 bassins versants dégradés ont une couverture forestière augmentée.</p> <p>Agence Chef de File : FAO</p> | <p>2.2.1 Nombre de bassins versants dégradés ayant une couverture forestière augmentée.</p> <p>CIBLE : 25 bassins versants dégradés ont une couverture forestière augmentée.</p> <p>Agence Chef de File : FAO</p> | <p>1.1 Aménager et développer les territoires</p> <p>1.2 Gérer l'environnement</p> <p>1.3 Gérer les bassins versants</p> | <p>FAO, OIM, PNUD, PNUE, UNICEF, UNOPS.</p> | <p>MdE MARNDR, MdTourisme, MAST MEF, MENFP, MICTDN, MPCE, MSPP, MTPTCE, CIAT Municipalités.</p> | |
|---|--|---|--|---|---|--|

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | <p>2.2.2 Nombre de politiques nationales et nombre de plans de gestion des ressources naturelles intégrant un plan d'action budgétisé.</p> <p>LIGNE DE BASE : Les politiques et plans de gestion environnementale existent mais ne sont pas mis à jour et sont faiblement implémentés.</p> <p>CIBLE : Au moins 2 des politiques/plans de gestion des ressources naturelles (notamment aires protégées et bassins versants) du Gouvernement d'Haïti sont disponibles.</p> <p>Agence(s) Chef de File: PNUD</p> | <p>2.2.2 Nombre de politiques nationales et nombre de plans de gestion des ressources naturelles intégrant un plan d'action budgétisé.</p> <p>CIBLE : Au moins 6 des politiques/plans de gestion des ressources naturelles (notamment aires protégées et bassins versants) du Gouvernement d'Haïti sont disponibles.</p> <p>Agence(s) Chef de File: PNUD</p> | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>2.2.3 Nombre de plans de gestion communaux et multi-communaux approuvés de manière interministérielle.</p> <p>LIGNE DE BASE : Bien qu'il y ait des lacunes, il existe bon nombre de plans, stratégies et politiques sur la gestion des ressources ou sur l'aménagement du territoire au niveau national. Cependant, ces documents cadres ne donnent aucune orientation opérationnelle et stratégique spécifique au niveau départemental. Dans ce contexte, les directions départementales nécessitent des plans d'actions stratégiques multi-annuelles avec les priorités de leur département afin de gouverner et orienter les investissements de manière concertée au niveau du territoire.</p> <p>CIBLE : 4 plans stratégiques sont disponibles à la mise en œuvre.</p> <p>Agence(s) Chef de File : PNUE</p> | <p>2.2.3 Nombre de plans de gestion communaux et multi-communaux et départementaux approuvés de manière interministérielle</p> <p>CIBLE : 6 plans stratégiques sont disponibles à la mise en œuvre.</p> <p>Agence(s) Chef de File: PNUE</p> | | | | |
| | <p>2.2.4 Nombre d'initiatives issues de ces plans mises en œuvre, qui catalysent les</p> | <p>2.2.4 Nombre d'initiatives consolidés et/ou additionnelles</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | <p>potentialités écologiques du territoire.</p> <p>LIGNE DE BASE : Chacun des plans développés dans la section 2.3.3 feront l'objet d'une recherche de fonds pour la mise en œuvre des potentialités écologiques du territoire. Bien qu'il y ait des efforts ad-hoc dans le domaine, il n'y a pas ou très peu d'initiatives significatives et à échelles répliquables allant dans cette direction (dans le Département du Sud –zone d'intervention du PNUE).</p> <p>CIBLE : 10 initiatives (a) Au moins 2 initiatives par secteur/programmes dans le Département du Sud dans le cadre de l'Initiative Côte Sud -en commençant par les secteurs/programmes suivant : 1. Terre Sud ; 2. Mer Sud ; 3. Destination Sud ; 4. Energie Sud ; 5. Route Sud. b) Au moins 3 initiatives seront exécutés avec la participation directe de groupements de femme et de jeunes; 100% des résultats seront bénéfiques pour les femmes</p> | <p>issues de ces plans mises en œuvre, qui catalysent les potentialités écologiques du territoire.</p> <p>CIBLE : 10 initiatives (précédentes) consolidées et 5 initiatives nouvelles développées. Au moins 3 initiatives seront exécutés avec la participation directe de groupements de femme et de jeunes; 100% des résultats seront bénéfiques pour les femmes et la jeunesse. Agence(s) Chef de File: PNUE</p> | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|

| | | | | | |
|--|---|---|--|---|---|
| | <p>et la jeunesse. Agence(s) Chef de File: PNUE</p> | | | | |
| | <p>2.2.5 % des zones côtières bénéficiant d'investissement pour l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>LIGNE DE BASE : Les zones côtières d'Haiti ne bénéficient pas d'investissement pour l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>CIBLE : 5 % des zones côtières bénéficient d'investissement pour l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Agence(s) Chef de File: PNUD</p> | <p>2.2.5 % des zones côtières bénéficiant d'investissement pour l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>CIBLE : 15% des zones côtières bénéficient d'investissement pour l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Agence(s) Chef de File: PNUD</p> | | | |
| <p>2.3. Les capacités des institutions (nationales et territoriales) et de la société civile sont renforcées pour la prévention, la gestion et la réponse aux risques et désastres naturels.</p> <p>(Agence(s) Chef de File: UN-OCHA, PNUD)</p> | <p>2.3.1 Les compétences de coordination, gestion de l'information et communication du système humanitaire concernant la préparation et la réponse aux urgences sont transférées aux institutions du Système National de Gestion des Risques et Désastres.</p> <p>LIGNE DE BASE : Gestion efficace de l'information et</p> | | <p>1.1 Aménager et développer les territoires</p> <p>1.2 Gérer l'environnement</p> | <p>FAO, MINUSTAH, OHCHR, OIM, PAHO-WHO, PAM, PNUD, PNUE, UNESCO, UNICEF, UN-OCHA, UNOPS</p> | <p>MAST, MICTDN, MPCE, Municipalités SEMANAH, BME</p> |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>de la communication du système humanitaire concernant la préparation et la réponse aux urgences au niveau national.</p> <p>Gestion partielle par la contrepartie gouvernementale dans les domaines de coordination, gestion de l'information et communication.</p> <p>CIBLE : Les activités de l'ensemble des ONG et des NU intervenant dans la préparation et réponse aux urgences sont connues des autorités nationales et celles-ci convoquent des réunions régulières.</p> <p>Des procédures standards opérationnelles sont élaborées entre les NU et le gouvernement afin de renforcer les capacités de coordination et de leadership du gouvernement dans la préparation et réponse aux urgences.</p> <p>Agence(s) Chef de File: UN-OCHA</p> | | | | | |
| | 2.3.2 Les Plans de Contingence National et | 2.3.1 Les Plans de Contingence National et | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>Départementaux multirisques²² sont actualisés annuellement.</p> <p>LIGNE DE BASE : Pas de cartes de risques sismiques existantes. Un Plan de Contingence National (intégrant une brochure « Protection et Préparation et Réponse à l'urgence ») et 10 Plans de Contingence Départementaux sont mis à jour annuellement mais uniquement pour les risques liés aux aléas climatiques.</p> <p>CIBLE : Un plan multirisque est élaboré au niveau national et dans chaque département. Les plans intègrent des cartes de risques (dont sismiques) disponibles pour des zones abritant 50% de la population. Un exercice de simulation national et au moins 5 exercices départementaux ont lieu sur au moins 2 risques différents. Agence(s) Chef de File: PNUD, UN-OCHA</p> | <p>Départementaux multirisques sont actualisés annuellement.</p> <p>CIBLE : Un système de mise à jour régulier des plans de contingences multirisques est utilisé par le SNGRD. Un exercice de simulation national et au moins 5 exercices au niveau sous national à travers le pays ont lieu chaque année sur au moins 2 risques différents. Agence(s) Chef de File: PNUD, UN-OCHA</p> | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

²² L'approche multirisque comprend les risques liés à la saison cyclonique, au tremblement de terre, aux inondations, aux tsunamis.

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | | | | | | |
| | <p>2.3.3 La réduction des risques et désastres est intégrée dans les termes de référence et les travaux de # tables sectorielles.</p> <p>LIGNE DE BASE : La réduction des risques et désastres est incluse de façon partielle dans 4 structures de coordination sectorielle.</p> <p>CIBLE : 5 structures de coordination sectorielle incluent la réduction des risques ainsi que la préparation et réponse aux urgences dans leur agenda</p> <p>Agence(s) Chef de File: UN-OCHA, PNUD</p> | <p>2.3.2 La réduction des risques des désastres est intégrée dans # plans et stratégies sectorielles et leur mise en œuvre.</p> <p>CIBLE : La réduction des risques ainsi que la préparation et réponse est prise en compte dans au moins 5 plans de développement sectoriels. Une enveloppe budgétaire est associée à la réduction des risques ainsi que la préparation et réponse dans chacun de ces 5 secteurs.</p> <p>Agence(s) Chef de File: UN-OCHA, PNUD</p> | | | | |
| | <p>2.3.4 % de <i>Centre d'Opération D'Urgence</i> au niveau départemental (COUD) et au niveau</p> | <p>2.3.3 % de <i>Centre d'Opération D'Urgence</i> au niveau départemental (COUD) et au niveau</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | <p>communal (COUC) qui utilisent de nouveaux outils pour le traitement des données et la gestion de l'information dans la gestion des risques et des désastres.</p> <p>LIGNE DE BASE : 50% des <i>Centres d'Opération D'Urgence Départementaux</i> (COUD) utilisent de nouveaux outils pour le traitement des données et la gestion de l'information dans la gestion des risques et des désastres.</p> <p>CIBLE : La totalité des <i>Centres d'Opération D'Urgence Départementaux</i> (COUD) utilisent de nouveaux outils pour le traitement des données et la gestion de l'information dans la gestion des risques et des désastres.</p> <p>Agence(s) Chef de File: PNUD, UN-OCHA</p> | <p>communal (COUC) qui utilisent de nouveaux outils pour le traitement des données et la gestion de l'information dans la gestion des risques et des désastres.</p> <p>CIBLE : 40% des <i>Centres d'Opération D'Urgence Communaux</i> (COUC) utilisent de nouveaux outils pour le traitement des données et la gestion de l'information dans la gestion des risques et des désastres.</p> <p>Agence(s) Chef de File: PNUD, UN-OCHA</p> | | | | |
| 2.4. Des mécanismes, plans et programmes d'aménagement favorisant la production d'un habitat décent et | 2.4.1 Nombre de familles ayant reçu une formation et/ou un appui technique pour la (re)construction de logements plus sûrs | | 1.1 Aménager et développer les territoires | BIT, OHCHR, OIM, ONU-HABITAT, | Présidence, Primature (UCLBP), MAST MEF, MPCE, | |

| | | | | | | |
|---|--|--|--|---|--|--|
| <p>sûr pour tous sont en place et mis en œuvre.</p> <p>(Agence(s) Chef de File: PNUD, ONU-HABITAT)</p> | <p>LIGNE DE BASE : Des mécanismes d'appui à l'auto-reconstruction encadrée non finalisés.</p> <p>CIBLE : 25,000 familles reçoivent un appui pour la (re)construction de logements plus sûrs dont au moins 46% aux femmes chefs de famille</p> <p>Agence(s) Chef de File: PNUD</p> | | <p>3.5 Accroître l'accès au logement</p> <p>1.4 Rénover l'urbain</p> | <p>PNUD, UNFPA, UN-OCHA, UNOPS.</p> | <p>MTPTCE, MICTDN, Municipalités, CIAT, CNIGS.</p> | |
| | <p>2.4.2 Nombre de petits entrepreneurs de la construction formés selon la méthodologie validée par le gouvernement</p> <p>LIGNE DE BASE : Des programmes disparates et isolés de formation des petits entrepreneurs de la construction existent</p> <p>CIBLE : Un programme de formation unifié est agréé au niveau national ; au moins 4,000 acteurs de la construction sont formés selon ce programme</p> <p>Agence(s) Chef de File: BIT</p> | | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>2.4.3 Des lignes directrices, des cahiers des charges, des mécanismes d'évaluation et de contrôle des projets de construction et de développement « majeurs », et des mécanismes de financement selon le type de programme, sont développés et permettent d'opérationnaliser la politique du logement, de l'habitat et du développement urbain.</p> <p>LIGNE DE BASE : La politique du logement, de l'habitat et du développement urbain est publiée et doit être assortie de mécanismes opérationnels et alignés pour sa mise en œuvre.</p> <p>CIBLE : 30 cahiers des charges/ directives sont préparés en appui à l'UCLBP, validés et diffusés auprès des ministères sectoriels et des acteurs de la reconstruction ; un mécanisme de suivi et d'évaluation est en place au niveau de l'UCLB ; chaque type de programme de logement dispose d'un mécanisme de financement</p> | <p>2.4.1 Des mécanismes pérennes, participatifs et accessibles à tous, sont mis en place entre les communautés et les communes et/ ou services de l'Etat pour la gestion des espaces des quartiers (espaces publics, réserve foncière, etc.) et l'application des réglementations urbaines.</p> <p>LIGNE DE BASE : 5 plateformes communautaires validées</p> <p>CIBLE : 30 plateformes communautaires sont opérationnelles ; les rôles et responsabilités entre les ministères, les communes et ces communautés sont validés.</p> <p>Agence(s) Chef de File: ONU-HABITAT</p> | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <p>Agence(s) Chef de File: ONU-HABITAT</p> | | | | | |
| | <p>2.4.4 Nombre de quartiers où les plans de réaménagement sont en cours de mise en œuvre, et permettant le (re)logement ou la relocalisation de # familles²³, avec une attention particulière aux groupes vulnérables et marginalisés²⁴.</p> <p>LIGNE DE BASE : 9 quartiers à date.</p> <p>CIBLE : 16 quartiers font l'objet de plans de développement intégré consensuels (ONU-Habitat) ; 60 camps fermés (OIM) ; une stratégie nationale pour la fermeture planifiée et graduelle des camps et sites est adoptée avec une attention particulière aux groupes vulnérables (OIM).</p> | <p>2.4.2 Nombre de quartiers où les plans de réaménagement sont en cours de mise en œuvre, avec une attention particulière aux groupes vulnérables et marginalisés.</p> <p>LIGNE DE BASE : 16 quartiers</p> <p>CIBLE : 30 quartiers font l'objet de plans de développement intégré consensuels reconstruits (ONU-Habitat) ; 100 camps sont fermés et réhabilités (équival. de 50,000 familles) (OIM)</p> | | | | |
| | <p>2.4.5 Une méthodologie de prévention des risques en milieu urbain et des plans de réduction des risques sont validés</p> | <p>2.4.3 Une méthodologie de prévention des risques en milieu urbain et des plans de réduction des risques sont validés</p> | | | | |

²³ Les familles seront identifiées sur la base de critères validés par l'UCLBP.

²⁴ Les groupes vulnérables et marginalisés comprennent les sans abris, les personnes déplacées, les personnes handicapées, les personnes âgées, etc.

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|
| | <p>LIGNE DE BASE : Une méthodologie de prévention des risques en milieu urbain est testée dans le cadre du projet 16/6</p> <p>CIBLE : La méthodologie testée dans le cadre du projet 16/6 est évaluée et adaptée pour permettre sa vulgarisation au sein d'au moins 3 municipalités.</p> <p>Agence(s) Chef de File: PNUD</p> | <p>CIBLE : Le gouvernement central s'est approprié la méthodologie de prévention des risques en milieu urbain</p> <p>Agence(s) Chef de File: PNUD</p> | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|

3. Refondation économique

Priorités/stratégies nationales appuyées par ce pilier :

Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2030 :

REFONDATION ECONOMIQUE

2.1 : Mettre en place une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée ; 2.2 : Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage ; 2.3 : Moderniser et dynamiser la pêche ; 2.4 : Appuyer le développement industriel ; 2.5 : Moderniser et dynamiser le secteur des services ; 2.6 : Appuyer le développement du tourisme ; 2.8 : Assurer le développement de l'emploi

REFONDATION SOCIALE

3.1 : Renforcer (...) la formation professionnelle et technique

REFONDATION TERRITORIALE

1.2 : Gérer l'environnement

Objectif stratégique: Contribuer au renforcement de la gouvernance économique pour que le gouvernement mette en œuvre une politique économique, conçue avec la participation de toutes les parties prenantes²⁵, axée sur la création d'emplois décents²⁶, équilibrée territorialement et qui tient compte de l'équité de genre et d'une gestion durable des ressources naturelles.

Hypothèses :

- Cohérence de vision stratégique, engagement et collaboration des partenaires sociaux, techniques et financiers et des institutions impliquées dans le développement des différents secteurs économiques, pour l'amélioration de l'environnement économique en vue de générer emploi décent
- Participation effective du secteur privé et des représentants des travailleurs ainsi que des autorités et collectivités territoriales dans la définition des politiques pour faciliter le développement économique et la génération d'emploi décent
- Les décisions de politique économique pour la génération d'emploi sont traduites en adaptation et mise en œuvre de lois et règlements
- Disponibilité de financements des bailleurs de fonds (renforcement institutionnel, investissements et assistance technique nécessaire) pour accompagner, surtout au niveau décentralisé, la mise en œuvre de politiques novatrices pour la croissance économique génératrice d'emploi décent.

Risques:

- Une vision stratégique et cohérente n'est pas adoptée par les acteurs clés en matière de politique économique qui soit génératrice d'emploi décent et équilibrée territorialement

²⁵Y compris la Banque de la République d'Haïti, les chambres de commerce, les syndicats, et le patronat.

²⁶La notion de travail décent résume les aspirations de tout travailleur: possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes.

- La bonne volonté des bailleurs de fonds ne se traduit pas en financements concrets pour promouvoir et appuyer le développement de la nouvelle politique économique génératrice d'emploi décent
- Désastres naturels, crises humanitaires ou instabilité politique perturbent la mise en œuvre des programmes de renforcement institutionnels et de développement économique.

| Résultat attendu | Indicateur de succès (Dec 2014) | Indicateur de succès (Dec 2016) | Priorités au niveau national et sectorielles | Agences/sections des NU contribuant au résultat attendu | Contrepartie gouvernementale principale | Actions nécessaires du gouvernement pour l'atteinte du résultat |
|--|--|--|--|---|---|--|
| <p>3.1 Les bases de la Gouvernance économique et du travail sont améliorées et consolidées.</p> <p>Chefs de file : BIT (lead), PNUD</p> | <p>3.1.1 Un processus de dialogue public/privé entre les parties sociales (Gouvernement, Employeurs, Travailleurs) et les autorités et collectivités territoriales est en marche pour concevoir et appliquer des mesures de politique économique favorables à la création d'emploi.</p> <p>LIGNE DE BASE : Les parties sociales n'ont pas une tradition de dialogue public/privé sur les thèmes de la croissance économique et de l'emploi. Des documents de politique pour une croissance économique génératrice d'emploi et diffusée sur le territoire ne sont pas disponibles à présent.</p> | <p>3.1.1 Mesures de politique économique favorable à la création d'emplois conçues et appliquées</p> | <p>Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2030: REFONDATION ECONOMIQUE <i>2.1 : Mettre en place une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée</i> <i>2.1.1 : Faire le choix de l'ouverture et du partenariat</i> <i>2.1.2 : Orienter les politiques budgétaires et fiscales</i> <i>2.1.4 : Appuyer l'investissement privé</i></p> | <p>PNUD BIT UNICEF MINUSTAH (affaires civiles, droits de l'homme, justice) FAO ONU SIDA</p> | <p>MARNDR MEF MAST MENFP MPCE MCI</p> | <p>Etats généraux de l'emploi</p> <p>Le cadre légal sur le commerce est révisé</p> |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>CIBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un processus institutionnalisé de coordination tripartite est en marche ; - 1 document de cadrage politique pour une croissance économique inclusive et génératrice d'emploi est formulé et agréé par les trois parties sociales et d'autres acteurs stratégiques ; - Des initiatives pilotes, au niveau des municipalités, ont un cadre de coopération basée sur cette stratégie <p>Chef de file : BIT</p> | <p>CIBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une politique nationale pour l'emploi urbain et rural est mise en marche - au moins 10% des municipalités du pays ont un processus de consultation tripartite en cours <p>Chef de file : BIT</p> | | | | |
| | <p>3.1.2. Les capacités opérationnelles et de coordination du MAST, des syndicats et des organisations des employeurs sont renforcées, afin d'influencer les politiques de création d'emplois.</p> <p>LIGNE DE BASE : Les capacités</p> | <p>3.1.2. Les capacités opérationnelles et de coordination du MAST, des syndicats et des organisations des employeurs sont renforcées, afin d'influencer les politiques de création d'emplois.</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|
| | <p>opérationnelles des acteurs clés du dialogue social sont très faibles. Les bases de dialogue pour une politique de création d'emplois sont insuffisantes.</p> <p>CIBLE : Une assistance technique est mise en place (assistance stratégique à la demande du MAST et des parties sociales, six (6) séminaires de formation)</p> <p>Chef de file : BIT</p> | <p>CIBLE : Les capacités opérationnelles et de coordination accumulées au sein de ces institutions sont accrues et suffisantes pour que le niveau d'assistance technique diminue.</p> <p>Chef de file : BIT</p> | | | | |
| | <p>3.1.3. Les acteurs nationaux (MCI, MEF, MCFDF, Chambres de commerce et de l'artisanat, etc.) sont accompagnés pour renforcer leur capacité à créer un environnement favorable aux MPME</p> <p>LIGNE DE BASE : Haïti est classé 174eme sur 183 pays dans l'indexe de « <i>doing business</i> » 2012 de la Banque mondiale</p> | <p>3.1.3. Les acteurs nationaux (MCI, MEF, MCFDF, Chambres de commerce et de l'artisanat, etc.) sont accompagnés pour renforcer leur capacité à créer un environnement favorable aux MPME</p> | | | | |

| | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|
| | <p>CIBLE : Remonter Haïti dans cet indexe (publié annuellement) Chef de file : PNUD avec contributions du BIT</p> | <p>CIBLE : Remonter Haïti dans cet indexe (publié annuellement) Chef de file : PNUD avec contributions du BIT</p> | | | |
| | <p>3.1.4 Des outils d'information et des formations sont largement diffusés pour une prise de conscience accrue sur l'application des normes fondamentales du travail décent et le Code de Travail est en processus de révision.</p> <p>LIGNE DE BASE : Une amélioration des conditions de travail ainsi que de la productivité des travailleurs est souhaitable en Haïti. Dans les secteurs formels de l'économie haïtienne, il y a peu de information et de conscience des normes fondamentales du travail. Le Code du Travail (du 1961, modifié en 1984) n'est en général pas respecté par tous les</p> | <p>3.1.4. Le processus de révision tripartite du Code du Travail et les actions d'information et de sensibilisation ont permis une prise de conscience accrue des parties sociales sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail des travailleurs.</p> | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <p>employeurs et est considéré obsolète.</p> <p>CIBLE : - Six (6) cours de formation et des actions de diffusion de l'information sur les normes de travail sont réalisées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince - Un processus de révision tripartite du Code est en cours et un avant-projet de loi de révision est en discussion. - Les usines du secteur textile et les entrepreneurs des chantiers de la reconstruction commencent à appliquer les normes du travail décent Chef de file : BIT</p> | <p>CIBLE : Au moins 30% des employeurs du secteur textile et des chantiers de la reconstruction appliquent le Code du Travail et au moins 30% respectent les normes fondamentales du travail. Chef de file : BIT</p> | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|

| Résultat attendu | Indicateur de succès (Dec 2014) | Indicateur de succès (Dec 2016) | Priorités au niveau national et sectorielles | Agences/sections des NU contribuant au résultat attendu | Contrepartie gouvernementale principale par indicateur | Actions nécessaires du gouvernement pour l'atteinte du résultat |
|--|---|--|---|--|---|---|
| <p>3.2 La production et la productivité agricole, de l'élevage et de la pêche sont améliorées et l'emploi agricole augmenté à travers l'adoption de modes de gestion durable des ressources naturelles</p> <p>Chefs de file : FAO (lead), PAM</p> | <p>3.2.1. Augmentation des rendements à l'hectare des principaux produits vivriers (Mais, Riz, Haricot, Sorgho)</p> <p>LIGNE DE BASE : Rendement moyen du Mais : 0.8-1 ton/ha Rendement moyen du Riz : 1-1.8 ton/ha Rendement moyen du Haricot : 0.5-08 ton/ha Rendement moyen du Sorgho : 0.8-1 ton/ha</p> <p>CIBLE : 25- 50% d'augmentation de productivité agricole en moyenne pour les cultures vivrières de base Chef de file : FAO</p> | <p>3.2.1. Augmentation des rendements a l'hectare des principaux produits vivriers (Mais, Riz, Haricot, Sorgho)</p> <p>CIBLE : 50- 80% d'augmentation de productivité agricole en moyenne pour les cultures vivrières de base dans les zones d'intervention Chef de file : FAO</p> | <p>Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2030: REFONDATION ECONOMIQUE 2.2 : <i>Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage</i> 2.2.1 : <i>Encadrer les pratiques de l'agriculture et de l'élevage</i> 2.2.2 : <i>Faciliter l'accès aux matériel et aux intrants agricoles</i> 2.2.3 : <i>Construire et réhabiliter des systèmes d'irrigation</i> 2.2.4 : <i>Mettre en place une chaîne d'entreposage pour les intrants et les produits agricoles</i> 2.2.5 : <i>Mettre en place un réseau d'abattoirs et une chaîne de froid</i></p> | <p>FAO PNUD OIM PNUE BIT PAM (a confirmer) ONU Femmes MINUSTAH (CVR)</p> | <p>MARNDR MTPTC Ministère de l'Environnement MPCE MCI MEF</p> | |
| | <p>3.2.2. Les capacités du MARNDR sont renforcées afin de mettre en œuvre le Plan National d'Investissement</p> | <p>3.2.2. % des financements mis en œuvre dans le secteur agricole.</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|---|--|--|--|
| | <p>de l'Agriculture et moderniser le secteur de l'agriculture.</p> <p>LIGNE DE BASE : Les statistiques du Gouvernement font état d'un déficit en ressources humaines qualifiées, à cause du non renouvellement des cadres retraités et de l'émigration vers les pays voisins pour une meilleure rémunération et cadre vie. Haïti a perdu entre 60-70% de ses cadres au cours de ces 20 dernières années. Au Ministère de l'Agriculture plus de 70% des cadres supérieurs sont à la limite de l'âge de la retraite et aucun plan de renouvellement n'est prévu à ce stade. USD 790 million prévus dans Plan National d'Investissement de l'Agriculture.</p> <p>CIBLE : Au moins 100 cadres supérieurs et moyens sont formés et l'appui à une politique de</p> | <p>CIBLE : 60 % des financements mis en œuvre. Chef de file : FAO</p> | <p><i>pour les produits d'élevage</i></p> <p><i>2.3 : Moderniser et dynamiser la pêche</i> <i>2.3.1 : Encadrer les pratiques de la pêche</i> <i>2.3.2 : Faciliter l'accès au matériel et aux intrants de la pêche</i> <i>2.3.3 : Implanter des dispositifs de concentration des poissons</i> <i>2.3.4 : Aménager des lacs collinaires</i> <i>2.3.5 : Implanter des fermes piscicoles</i> <i>2.3.6 : Implanter des fermes aquacoles</i> <i>2.3.7 : Mettre en place une chaîne de froid pour les produits de la pêche</i></p> | | | |
|--|--|---|---|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|
| | <p>renforcement des capacités et renouvellement des cadres dans les secteurs clés du développement rural est mis en œuvre par le Gouvernement</p> <p>Chef de file : FAO</p> | | | | | |
| | <p>3.2.3. % d'augmentation de la production d'élevage (volaille, caprins et gros bétail), laitière, pêche et aquaculture</p> <p>LIGNE DE BASE : Actuellement la production nationale de viande, œuf et produits laitiers est très en dessous de la demande nationale. Le pays importe : 90000 tonnes de produits laitier, 60 millions d'œuf et 12,5millions de poulet dont 90% en pièces découpées.</p> <p>CIBLE : 25% d'augmentation de la production d'élevage, laitière, pêche et aquaculture</p> <p>Chef de file : FAO</p> | <p>3.2.3 % de réduction de la dépendance à l'importation des produits d'élevage</p> <p>CIBLE : Haïti réduit sa dépendance à l'importation des produits d'élevage de 10-25 %</p> <p>Chef de file : FAO</p> | | | | |
| | <p>3.2.4. % des producteurs agricoles qui adoptent</p> | <p>3.2.4. % des producteurs agricoles</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>des modes et mesures de gestion durable des ressources naturelles dans les zones d'intervention des programmes appuyés par les Nations Unies</p> <p>LIGNE DE BASE : La contribution de la production locale à la disponibilité alimentaire a connu une baisse d'environ 50% de 1981 à 2010. Ce déclin de l'agriculture dans la disponibilité alimentaire est attribuable, en plus des politiques de libéralisation commerciales préjudiciable au développement de ce secteur, à la diminution de la taille des exploitations agricoles, l'érosion des sols, à la pénurie en main d'œuvre (due à une forte migration de la jeunesse rurale en milieu urbain), à l'insuffisance des infrastructures de production et des services de soutien (crédit, services de</p> | <p>qui adoptent des modes et mesures de gestion durable des ressources naturelles dans les zones d'intervention des programmes appuyés par les Nations Unies</p> | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|
| | <p>vulgarisation agricole, baisse de productivité, de production animale, information sur les prix de marchés et accès aux intrants)</p> <p>CIBLE : 80% des producteurs bénéficient d'un suivi technique et améliorent leur capacité de production dans les zones d'intervention de la FAO.</p> <p>Chef de file : FAO</p> | <p>CIBLE : 100% des producteurs bénéficient d'un suivi technique et améliorent leur capacité de production dans les zones d'intervention de la FAO dans les zones d'intervention de la FAO.</p> <p>Chef de file : FAO</p> | | | | |
| | <p>3.2.5 Une stratégie nationale pour les achats locaux des produits agricoles est approuvée et mise en œuvre par le MARNDR, et les capacités de gestion et de contrôle de qualité des associations de producteurs agricoles sont renforcées pour une commercialisation accrue des produits agricoles sur le marché national.</p> <p>LIGNE DE BASE : Bien que les petits producteurs constituent</p> | <p>3.2.5 Les produits locaux sont une partie intégrale des achats du secteur public et de la coopération internationale (notamment dans les secteurs de l'éducation, la santé, et la sécurité) et des instruments financiers pour l'achat local sont à la disposition des acteurs publics</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <p>la majorité des employés dans le domaine agricole haïtien, les cadres stratégiques, institutionnel set légaux existants, la qualité et la quantité des produits disponibles, et les contraintes présentes dans le secteur de la production, limitent leur accès au marché.</p> <p>CIBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cadre légal et stratégique pour les achats locaux (institutionnels et privés) est mis en place, permettant que 5% à 10% des achats publics de produits alimentaires soit fait localement - Deux-cent (200) organisations de petits producteurs sont renforcées dans leur capacité organisationnelle, de gestion financière, de contrôle de qualité, de stockage et de commercialisation. <p>Chef de file : PAM</p> | <p>CIBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement est en mesure de gérer les achats locaux de produits agricoles, permettant que 10% à 20% des achats publics de produits alimentaires soit fait localement - Des organisations sectorielles des producteurs sont créées et/ou renforcées pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles à grande échelle et s'ouvrent au marché national et international. <p>Chef de file : PAM</p> | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|

| Résultat attendu | Indicateur de succès (Dec 2014) | Indicateur de succès (Dec 2016) | Priorités au niveau national et sectorielles | Agences/sections des NU contribuant au résultat attendu | Contrepartie gouvernementale principale par indicateur | Actions nécessaires du gouvernement pour l'atteinte du résultat |
|---|--|---|--|--|---|---|
| <p>3.3 La productivité et compétitivité des MPME sont renforcées pour promouvoir la création d'emplois décents</p> <p>Chefs de file : PNUD lead, FAO, BIT, PAM</p> | <p>3.3.1Nb de communes bénéficiant d'un accès amélioré aux outils de production.</p> <p>LIGNE DE BASE : L'investissement productif local est entravé par le manque d'accès aux outils de production (formation, capital, matières premières, etc.) et par le manque d'un environnement favorable à la petite entreprise</p> <p>CIBLE : Au moins 5 communes et bénéficient à au moins 1000 MPME. Chef de file : PNUD</p> | <p>3.3.1Nb de communes bénéficiant d'un accès amélioré aux outils de production.</p> <p>CIBLE : L'accès aux outils de production est amélioré dans au moins 15 communes et bénéficient à au moins 3000 MPME Chef de file : PNUD</p> | <p>Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2030: REFONDATION ECONOMIQUE <i>2.4 : Appuyer le développement industriel (de la production)</i> <i>2.5 : Moderniser et dynamiser le secteur des services</i> <i>2.6 : Appuyer le développement du tourisme</i> <i>2.8 : Assurer le développement de l'emploi</i></p> | <p>BIT PNUD OIM ONU Femmes UNESCO PNUE</p> | <p>MEF MCI MPCE Ministère du Tourisme MCFDF MTPTC</p> | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | | | | | | |
| | <p>3.3.2. Nb de communes où des infrastructures publiques de soutien à l'économie locale sont mises en place (zones artisanales, incubatrices d'entreprises, zones de marchés, etc. surtout autour des pôles de développement industriel).</p> <p>LIGNE DE BASE : Les infrastructures publiques pour soutenir l'économie locale sont déficitaires au niveau local.</p> <p>CIBLE : Au moins cinq (5) communes bénéficient d'infrastructures publiques de soutien à l'économie locale améliorées.</p> | <p>3.3.2. Nb de communes où des infrastructures publiques de soutien à l'économie locale sont mises en place</p> <p>CIBLE : Au moins 15 communes bénéficient d'investissements publics en infrastructures de soutien à l'économie</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | <p>Chef de file : PNUD avec contributions du BIT</p> | <p>locale Chef de file : PNUD avec contributions du BIT</p> | | | | |
| | <p>3.3.3 Les systèmes de crédit et d'assurance formels et informels pour les petits investisseurs locaux sont adaptés et davantage accessibles aux MPME.</p> <p>LIGNE DE BASE : Les MPME ont des difficultés d'accès au financement pour augmenter leur productivité. Le système de crédit et le système d'assurance contre risques et catastrophes n'est pas encore en condition de répondre à</p> | <p>3.3.3 Les systèmes de crédit et d'assurance formels et informels pour les petits investisseurs locaux sont adaptés et davantage accessibles aux MPME</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|
| | <p>une demande accrue des MPME.</p> <p>CIBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins un mécanisme de crédit et un mécanisme d'assurance répondent à la demande des MPME. - 1,000 MPME ont accès à un financement pour développer leurs activités (40% entrepreneures femmes) <p>Chef de file : BIT avec contributions du PNUD</p> | <p>CIBLE :</p> <p>3,000 MPME (40% femmes) ont accès aux systèmes de crédit et d'assurance.</p> <p>Chef de file : BIT avec contributions du PNUD</p> | | | | |
| | <p>3.3.4. Des services publiques pour l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des MPME sont disponibles (facilitation administratives, formation technique, conseil sur la qualité des produits, achats groupés des matières premières, conseil pour le marketing et commercialisation des produits, etc.)</p> <p>LIGNE DE BASE :</p> <p>Les MPME, surtout au niveau local, ont difficilement accès aux services clés pour le</p> | <p>3.3.4. Des services pour l'augmentation de la productivité et de la commercialisation des MPME sont disponibles.</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>développement de leur business.</p> <p>CIBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des guichets/service pour les MPME sont disponibles dans 2 départements - 5 chaînes de valeur améliorées grâce au système de développement des fournisseurs - 1,000 entrepreneurs ont accès aux services (40% entrepreneurs femmes et 10% entreprises vertes) <p>Chef de file: PNUD avec contributions de la FAO, BIT et PAM</p> | <p>CIBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les guichets/services pour les MPME sont disponibles dans 4 départements - 3,000 entrepreneurs (40% entrepreneurs femmes, et 10% entreprises vertes) ont accès aux services - 10 chaînes de valeur améliorées grâce au système de développement des fournisseurs <p>Chef de file: PNUD avec contributions de la FAO, BIT et PAM</p> | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| Résultat attendu | Indicateur de succès (Dec 2014) | Indicateur de succès (Dec 2016) | Priorités au niveau national et sectorielles | Agences/sections des NU contribuant au résultat attendu | Contrepartie gouvernementale principale par indicateur | Actions nécessaires du gouvernement pour l'atteinte du résultat |
|---|---|---|--|--|---|---|
| 3.4 Les capacités techniques de la force de travail et la capacité de gestion des entrepreneurs locaux sont renforcées pour répondre à la demande du marché et créer les bases pour la croissance économique et la création d'emploi Chefs de file : BIT lead, PNUD | 3.4.1. L'INFP, le MENFP et les parties sociales sont appuyés pour la mise en œuvre du Plan National de la Formation professionnelle (y compris les bases légales pour la certification des nouveaux curricula de formations et d'apprentissage). LIGNE DE BASE : Le système national de formation professionnelle ne répond pas aux besoins des jeunes et du marché. CIBLE : Les bases de la réforme du système de formation professionnelle sont posées et les stratégies pour faciliter l'accès des jeunes et des personnes non ou faiblement scolarisées sont définies. Chef de file : BIT | 3.4.1. Nombre de curricula développés sur la base de la mise en œuvre du Plan National de la Formation professionnelle CIBLE : 5 nouveaux curricula répondant à la demande du marché et aux exigences des personnes non ou faiblement scolarisées sont définis et en cours d'application Chef de file : BIT | Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2030: REFONDATION ECONOMIQUE <i>2.8 : Assurer le développement de l'emploi</i> REFONDATION SOCIALE <i>3.1 : Renforcer (...) la formation professionnelle et technique</i> | BIT PNUD UNICEF ONU Femmes PNUE MINUSTAH (affaires civiles, droits de l'homme, justice) ONU SIDA UNESCO OIM FAO | MAST MCFDF MENFP MARNDR MPCE MJSAC MCI | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | <p>3.4.2. L'accès à la formation professionnelle de qualité pour les jeunes filles et garçons avec un bas niveau d'éducation est amélioré.</p> <p>LIGNE DE BASE : Il y a un manque de cours de formation professionnelle adaptés aux exigences des jeunes et filles faiblement scolarisés. En plus, le système actuel de formation professionnelle ne prévoit pas, sauf de rares cas, une formation en management, pour la gestion des MPME.</p> <p>CIBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 travailleurs du secteur de la construction formés - 300 artisans (50% femmes) formés dans les différents métiers demandés sur le marché - 200 entrepreneurs de MPME (50% femmes) formés à la gestion de l'entreprise | <p>3.4.2. L'accès à la formation professionnelle de qualité pour les jeunes filles et garçons avec un bas niveau d'éducation est amélioré.</p> <p>CIBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cours de formation organisés au niveau de 3 départements en dehors de la zone métropolitaine. - Formation professionnelle pour 1000 jeunes chercheurs d'emploi des municipalités prioritaires | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>Chef de file : BIT avec contributions du PNUD</p> | <p>- Formation à la gestion pour 600 entrepreneurs de MPME (50% femmes) Chef de file : BIT avec contributions du PNUD</p> | | | | |
| | <p>3.4.3 Des services d'orientation et de placement des jeunes filles et garçons sont disponibles au niveau local.</p> <p>LIGNE DE BASE : Les services d'orientation et de placement sont très rarement disponibles.</p> <p>CIBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 services d'orientation et de placement disponibles - 10,000 personnes ont bénéficié des services d'orientation et de placement (40% femmes) - 1,000 jeunes sont entrés sur le marché de travail à travers des programmes de placements et | <p>3.4.3. Des services d'orientation et de placement des jeunes filles et garçons sont disponibles au niveau local.</p> <p>CIBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 services d'orientation et de placement disponibles - 25,000 personnes ont bénéficié des services d'orientation et de placement (40% femmes) - 2,000 jeunes sont entrés sur le marché de travail à travers programmes de placements et | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | d'apprentissage (50% femmes) Chef de file : PNUD, avec contributions du BIT | d'apprentissages (50% femmes) Chef de file : PNUD, avec contributions du BIT | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|

| Résultat attendu | Indicateur de succès (Dec 2014) | Indicateur de succès (Dec 2016) | Priorités au niveau national et sectorielles | Agences/sections des NU contribuant au résultat attendu | Contrepartie gouvernementale principale par indicateur | Actions nécessaires du gouvernement pour l'atteinte du résultat |
|--|--|---|---|--|--|---|
| 3.5 : Les conditions de vie des populations sont améliorées d'une façon durable à travers l'appui à la mise en place d'initiatives d'investissement public et d'économie verte Chefs de file : | 3.5.1. Nb d'emplois créés à travers des programmes d'investissement public LIGNE DE BASE : Taux de chômage élargi 40% (49% pour les femmes) CIBLE : 40,000 emplois (court et longue terme) (40% femmes, 30% | 3.5.1. Nb d'emplois créés à travers des programmes d'investissement public CIBLE : 100,000 emplois (court et longue terme) (40% femmes, 50% emplois | Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2030: REFONDATION ECONOMIQUE <i>2.8 : Assurer le développement de l'emploi</i> REFONDATION TERRITORIALE <i>1.2 : Gérer l'environnement</i> | PNUD UNICEF PNUE BIT FAO OIM ONU SIDA PAM MINUSTAH affaires civiles, droits de l'homme. | Ministère de l'Environnement MTPTC MPCE MARNDR MEF MICTDN Ministère du Tourisme | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>environ 3,3MW d'électricité sont opérationnels. 20 sites potentiels sont déjà identifiés.</p> <p>CIBLE :</p> <p>10% d'augmentation de la production des énergies renouvelables de petite échelle.</p> <p>Chef de file : PNUD</p> | <p>CIBLE :</p> <p>30% d'augmentation de la production des énergies renouvelables de petite échelle</p> <p>Chef de file : PNUD</p> | | | | |
| | <p>3.5.4 : Nb des programmes d'éco-tourisme mise en place</p> <p>LIGNE DE BASE :</p> <p>Le ministère de tourisme est opérationnel mais peu de programmes d'éco-tourisme sont mis en place.</p> <p>CIBLE :</p> <p>2 programmes d'éco-tourisme en cours de mise en œuvre</p> <p>Chef de file : PNUD</p> | <p>3.5.4. : Nb des programmes d'éco-tourisme mis en place</p> <p>CIBLE :</p> <p>5 programmes d'éco-tourisme en cours de mise en œuvre</p> <p>Chef de file : PNUD</p> | | | | |

4. Refondation sociale

Priorités/stratégies nationales appuyées par ce pilier

Plan Stratégique de Développement d'Haïti : 3.1 Renforcer l'Enseignement Supérieur et la Formation Professionnelle et Technique, 3.2 Accroître l'Accès à l'Éducation Fondamentale et Secondaire, 3.3 Accroître l'Accès aux Services de Santé ; 3.5 Accroître l'accès au logement ; 3.6 Assurer le Développement de l'Action Civique, du Sport, des Loisirs et de la Jeunesse ; 3.7 Mettre en Place un Système d'Assurance Pour Tous les Travailleurs ; 3.8 Organiser la solidarité sociale ; 3.9 : Assurer l'Égalité de Genre

Plan Opérationnel de MENFP 2010-2015; **la politique nationale du secteur EPA** ; politique nationale en santé et Plan directeur en santé

Objectif Stratégique : Améliorer l'accès équitable des populations aux services sociaux de base par le renforcement des capacités institutionnelles à mettre en œuvre des politiques sociales et à offrir des prestations de services décentralisés de qualité, y compris dans les situations d'urgence.

Risques:

- Diminution des financements
- L'investissement du Gouvernement dans le secteur social reste limité
- Catastrophes naturelles et instabilité politique potentielle
- La volonté politique n'est pas traduite par des mesures de mise en œuvre, des politiques, des programmes et des budgets sociaux conséquents.
- Faible gouvernance économique et financière.

Hypothèses :

- Partenariats/coopération efficaces entre les secteurs public et privé pour la prestation des services
- La stabilité politique
- Participation effective des bénéficiaires dans les processus de définition, mise en œuvre et suivi des politiques sociales
- Les lois, règlements, directives relatifs à la mise en œuvre des droits économiques sociaux et culturels sont adoptés et mis en œuvre
- La disponibilité des financements (de l'aide extérieure, du budget de l'état) pour la mise en œuvre des programmes du cadre stratégique.
- Un mécanisme efficace de gestion des finances publiques jusqu'au niveau du bénéficiaire final est mis en place.
- Existence d'un mécanisme opérationnel de préparation et de réponse aux urgences aux niveaux national et décentralisé, notamment dans les zones à haut risque.
-

Agences des Nations Unies Impliquées: UNICEF (chef de pilier), FNUAP (co-chef de pilier), UNESCO, ONU-FEMMES, PAM, OPS/OMS, ONUSIDA, BIT, OIM, MINUSTAH, UNHCR, OCHA, UNOPS

Structures Nationales : MAST, MPCE, MENFP, Direction Nutrition/MSPP, Institut National de Formation Professionnelle, Secrétariat d'État à l'Alphabétisation, Institut du Bien Être Social et de Recherches (IBESR), DINEPA, MJSP, MCFDF, MJSAC, PNCS, MDHLCPE

| Résultat attendu | Indicateur de succès Ligne de base Cible ²⁷ (Dec 2014) | Indicateur de succès Ligne de base Cible (Dec 2016) | Priorités au niveau national et sectorielles | Agences/sections des NU contribuant au résultat attendu | Contrepartie gouvernementale principale | Actions nécessaires du gouvernement pour l'atteinte du résultat |
|---|---|---|---|--|---|---|
| 4.1 L'accès aux services de base (incluant les services de santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement, logement) est augmenté par la réduction de la barrière financière et l'amélioration de la qualité associée au bien-être de la population, à la survie de l'enfant et à la réduction de la mortalité maternelle (Chefs de file : OPS-OMS et UNICEF) | 4.1.1 Proportion d'enfants âgés moins d'un an vaccinés par DT3 Ligne de base :85% (2011) Cible :95% Chef de file : UNICEF | 4.1.1 Proportion d'enfants âgés moins d'un an vaccinés par DT3 Ligne de base :85% (2011) Cible : 95% Chef de file : UNICEF | Plan Stratégique de Développement d'Haïti : 3.3 Accroître l'Accès aux Services de Santé | OPS-OMS, UNFPA, UNICEF, UNOPS, PAM, OIM, ONUFEMMES | MSPP, DINEPA, MPCE, PNCS | |
| | 4.1.2 Pourcentage de femmes en âge de procréer qui ont reçu deux doses d'anatoxine tétanique (TT) Ligne de base :75.6% (résultats préliminaires, EMMUS V, 2012) Cible :(à discuter) Chef de file : UNICEF | 4.1.2 Pourcentage de femmes en âge de procréer qui ont reçu deux doses d'anatoxine tétanique (TT) Ligne de base : 75.6% (résultats préliminaires, EMMUS V, 2012) Cible : (à discuter) Chef de file : UNICEF | Plan sectorielle du secteur santé ; Plan Nationale du Lutte Contre la Faim et la Malnutrition ; Stratégie Nationale de Lutte Contre le Choléra ; La politique nationale du secteur EPA | | | |
| | 4.1.3 % accouchement institutionnel Ligne de base: 35.9% (résultats préliminaires, EMMUS V, 2012) Cible: 40% Chef de file : FNUAP | 4.1.3 % accouchement institutionnel Ligne de base: 35.9%(résultats préliminaires, EMMUS V, 2012) Cible: 45% Chef de file : FNUAP | | | | |

²⁷ Certaines lignes de base et cibles seront révisées à la lumière des résultats de la dernière enquête EMMUS V.

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <p>4.1.4 La couverture planification familiale des femmes en âge de procréer Ligne de base : 18% (EMMUS IV, 2005/6) Cible 2014 : 22%</p> <p>Chef de file : FNUAP</p> | <p>4.1.4 La couverture planification familiale des femmes en âge de procréer Ligne de base : 18%(EMMUS IV, 2005/6) Cible 2016 : 25%</p> <p>Chef de file : FNUAP</p> | | | | |
| | <p>4.1.5 Pourcentage de structures sanitaires offrant le paquet essentiel minimum des services selon les normes en vigueur</p> <p>Ligne de base: 80% Cible: 90% Chef de file : OPS-OMS</p> | <p>4.1.5 Proportion de la population ayant accès aux services de santé de base</p> <p>Ligne de base: 60% Cible: 80% Chef de file : OPS-OMS</p> | | | | |
| | <p>4.1.6 Prévalence de la malnutrition (% retard de croissance, % insuffisance pondérale,% aigue globale) chez les moins de 5 ans</p> <p>Ligne de base: retard de croissance : 24%/22% (féminin)/26% (masculin) ; insuffisance pondérale : 10.6%/10.1% (féminin)/11.2%(masculin) ; aigue globale : 4.1%/3.4% (féminin)/4.8% (masculin) (Enquête SMART, 2012) ; aigue sévère :</p> <p>Cible: retard de croissance : <20%, insuffisance pondérale: <5% ; aigue globale : 3% ;</p> | <p>4.1.6 Prévalence de la malnutrition (% retard de croissance, % insuffisance pondérale, % aigue globale) chez les moins de 5 ans</p> <p>Ligne de base: retard de croissance : 24%/22% (féminin)/26% (masculin) ; insuffisance pondérale : 10.6%/10.1% (féminin)/11.2%(masculin) ; aigue globale : 4.1%/3.4% (féminin)/4.8% (masculin) (Enquête SMART, 2012) ; aigue sévère :</p> <p>Cible: retard de croissance : <20%, insuffisance pondérale:</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|
| | <p>aigue sévère : 0.5% Chef de file : UNICEF</p> | <p><5% ; aigue globale : 3% ; aigue sévère : 0.5% Chef de file : UNICEF</p> | | | | |
| | <p>4.1.7 Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau potable et à l'assainissement</p> <p>Ligne de base (2010): accès a source d'eau potable : 69% (total), 85% (urbain), 51% (rural) ; accès à l'assainissement : 17% (total), 24% (urbain), 10% (rural)</p> <p>Cible : accès a source d'eau potable : 72% (total), 87% (urbain), 55% (rural) ; accès à l'assainissement : 25% (total), 30% (urbain), 17% (rural) Chef de file : UNICEF</p> | <p>4.1.7 Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau potable et à l'assainissement</p> <p>Ligne de base (2010): accès a source d'eau potable : 69% (total), 85% (urbain), 51% (rural) ; accès à l'assainissement : 17% (total), 24% (urbain), 10% (rural)</p> <p>Cible : accès a source d'eau potable : 79% (total), 91% (urbain), 61% (rural) ; accès à l'assainissement : 30% (total), 34% (urbain), 25% (rural) Chef de file : UNICEF</p> | | | | |
| | <p>4.1.8 Existence d'un plan et stratégies de développement et gestion des ressources humaines de santé, y compris les agents communautaires (formation, déploiement, rétention)</p> <p>Ligne de base :Élaboration du plan en cours Cible: Plan est élaboré Chef de file : OPS-OMS</p> | <p>4.1.8 Mise en œuvre d'un plan et stratégies de développement et gestion des ressources humaines de santé, y compris les agents communautaires (formation, déploiement, rétention)</p> <p>Ligne de base : Plan en train d'être élaboré Cible : Plan/stratégie fonctionnant Chef de file : OPS-OMS</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|---|---|--|--|
| | <p>4.1.9 # de cas de choléra vu, % de cas hospitalisés, taux de mortalité du choléra.</p> <p>Ligne de base : Cas vu : 558,475 (juin 2012) Taux de mortalité : 0.7%, % hospitalisés : 54%(2012) Cible: cas vu : à déterminer, % hospitalisés : à déterminer, Taux de mortalité : >0.5% Chef de file : OPS-OMS</p> | <p>4.1.9 # de cas de choléra vu, % de cas hospitalisés, taux de mortalité du choléra.</p> <p>Ligne de base : Cas vu : 558,475 (juin 2012) Taux de mortalité : 0.7%, % hospitalisés : 54%(2012) Cible: cas vu : à déterminer, % hospitalisés : à déterminer, Taux de mortalité : >0.1% Chef de file : OPS-OMS</p> | | | | |
| <p>4.2 Des politiques et stratégies pour améliorer l'accès, la qualité et la gouvernance du secteur éducation sont mises en place afin d'atteindre l'objectif d'accès universel et équitable Chef(s) de file : UNESCO</p> | <p>4.2.1 Taux net de scolarisation y compris des enfants et des jeunes détenus, par sexe et milieu dans le préscolaire, primaire et secondaire</p> <p>Ligne de base Préscolaire : 56.37% (estimations 2002-2003) b) Fondamental 1^{er} et 2eme cycles : 76% (estimations 2002-2003) c) Fondamental 3eme cycle et secondaire : 22% (estimations 2002-2003) (SOURCE : in Stratégie Nationale EPT, Septembre 2007)</p> <p>Cible : PRESCOLAIRE ET FONDAMENTALA DETERMINER PAR LE MENFP (EN COURS) Secondaire : 69,2% (estimation provisoire)Chef de file :UNICEF (préscolaire-fondamental 1^{er}-</p> | <p>4.2.1 Taux net de scolarisation par sexe et milieu dans le préscolaire, primaire et secondaire</p> <p>Ligne de base Préscolaire : 56.37% (estimations 2002-2003) b) Fondamental 1^{er} et 2eme cycles : 76% (estimations 2002-2003) c) Fondamental 3eme cycle et secondaire : 22% (estimations 2002-2003) (SOURCE : in Stratégie Nationale EPT, Septembre 2007)</p> <p>Cible: 40% pour préscolaire, taux net de 100% pour fondamental 1 et 2 (en 2015, selon le Plan Opérationnel) taux net pour Fondamental 3eme cycle et secondaire : et Préscolaire à déterminer Chef</p> | <p>Plan Stratégique de Développement d'Haïti : 3.1 Renforcer l'Enseignement Supérieur et la Formation Professionnelle et Technique, 3.2 Accroître l'Accès à l'Éducation Fondamentale et Secondaire, 3.6 Assurer le Développement de l'Action Civique, du Sport, des Loisirs et de la Jeunesse ; Plan Opérationnel de MENFP2010-2015</p> | <p>UNICEF, UNESCO, PAM, UNOPS, MINUSTAH</p> | <p>MENFP, MJSAC, MPCE, PNCS</p> | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <p>2eme), UNESCO (fondamental 3eme et secondaire)</p> <p>4.2.2 Pourcentage des élèves du fondamental bénéficiant du Programme de cantines scolaires (par région)</p> <p>Ligne de base (2010-11) : 65% des élèves Cible: 75% Chef de file : PAM</p> | <p>de file : UNICEF (préscolaire-fondamental 1^{er}-2eme), UNESCO</p> <p>4.2.2 Pourcentage des élèves du fondamental bénéficiant du Programme de cantines scolaires (par région)</p> <p>Ligne de base (2010-11) : 65% des élèves Cible: 85% Chef de file : PAM</p> | | | | |
| | <p>4.2.3 Existence du document de politique et de stratégie, et d'un plan opérationnel de formation initiale et continue des enseignants</p> <p>Ligne de base 2010-2011 : document de politique et stratégie de formation des enseignants non disponible Cible: plan opérationnel valide, priorisé, budgétisé, diffusé Chef de file : UNESCO</p> | <p>4.2.3 Pourcentage d'enseignants qualifiés des secteurs public et non public bénéficiant du nouveau dispositif de formation initiale et continue</p> <p>Ligne de base 2010-2011 : document de politique et stratégie de formation des enseignants non disponible. Cible : 100% des enseignants Fondamentaux 1ers et 2 eme cycles ont un certificat de qualification en 2015 100% des enseignants du secondaire ont un certificat de qualification en 2015 ; 36% des enseignants du non public ont un certificat de qualification en 2015. (Plan Opérationnel) Chef de file : UNESCO</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <p>4.2.4 Nombre d'interventions liées au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des structures centrales et décentralisées du MENFP et des acteurs locaux</p> <p><u>Ligne de base 2012:</u> Existence UEP –CSN-CTN- Groupes de travail du PO Cible : loi organique amendée et votée par le Parlement (cadre juridico légal) Chef de file : UNESCO</p> | <p>4.2.4 Nombre d'interventions liées au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des structures centrales et décentralisées du MENFP et des acteurs locaux</p> <p><u>Ligne de base 2012 :</u> Existence UEP –CSN-CTN- Groupes de travail du PO Cible : 80% des activités spécifiques prévues dans le PO réalisées Chef de file : UNESCO</p> | | | | |
| | <p>4.2.5 Existence et nombre de structures gouvernementales pour la régulation effective du fonctionnement des institutions d'éducation publiques et privées.</p> <p>Ligne de base (2012): l'existence de : Direction Départementale d'Éducation, Bureau de District Scolaire, Bureau d'Inspection de Zone, Service d'Appui Pédagogique, Service d'Appui à l'Éducation Privée et au Partenariat Cible : Existence de : Direction Statistiques, Information et</p> | <p>4.2.5 Nombre de structures gouvernementales pour la régulation effective du fonctionnement des institutions d'éducation publiques et privées.</p> <p>Ligne de Base: l'existence de : Direction Départementale d'Éducation, Bureau de District Scolaire, Bureau d'Inspection de Zone, Service d'Appui Pédagogique, Service d'Appui à l'Éducation Privée et au Partenariat Cible: 6 structures mises en place: UE, INERE, Direction Statistiques Information et</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|---|--|--|--|
| | Prospective (ancienne DPCE) ; Mise en opération de l'ONAPE Chef de file : UNESCO | Prospective (ancienne DPCE) Inspection Générale du MENFP, Inspectorat Régional pour la Formation Professionnelle, Conseil National de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Enseignement Supérieur Recherche et Innovation. Chef de file : UNESCO | | | | |
| 4.3 Les capacités des institutions et autres acteurs clés sont renforcées afin d'assurer l'accès universel et équitable aux services multisectoriels (à la prévention, au traitement, à la prise en charge et à l'appui) en matière de VIH et SIDA. Chef(s) de file : UNAIDS | 4.3.1 Pourcentage de Chef(s) de files communautaires formés dans les droits humains et l'égalité de genre qui s'engagent dans la lutte contre la stigmatisation Ligne de base(2011) : 0 Cible: 50(à vérifier) Chef de file : UNAIDS | 4.3.1 Nombre de départements ayant au moins un programme départemental qui intègre une approche contre la stigmatisation Ligne de base(2011) : 0 Cible: 10 Chef de file : UNAIDS | Plan Stratégique de Développement d'Haïti : 3.3 Accroître l'Accès aux Services de Santé, 3.8 Organiser la solidarité sociale | Équipe Conjointe des Nations Unies sur le VIH/SIDA composant : ONU SIDA, MINUSTAH, UNICEF, PNUD, OMS-OPS, PAM, BIT, UNHCR, UNESCO, UNFPA, UNIFEM | MSPP, MJSAC, MAST, MENFP, MPCE, MJSP, Parlement | Choix de meilleures personnes à cibler |
| | 4.3.2 Pourcentage de i) personnes présentant une infection à VIH de stade avancé qui reçoivent un traitement ARV ii) pourcentage de femmes enceintes séropositives qui reçoivent les ARVs pour réduire la | 4.3.2 Pourcentage de i) personnes présentant une infection au VIH de stade avancé sous traitement antirétrovirale qui survivent ii) pourcentage de femmes enceintes séropositives qui reçoivent les ARVs pour réduire la | | | | Cible réaliste Politique sur la prise en charge des femmes enceintes |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|---|
| | <p>transmission mère-enfant du VIH et pour leur propre bénéfice.</p> <p>Ligne de base (2010) : i) 51% ii) 43%</p> <p>Cible: i) 65% ii) 78%</p> <p>Chef de file : UNAIDS</p> | <p>transmission mère-enfant du VIH et pour leur propre bénéfice.</p> <p>Ligne de base (2010): i) 78% ii) 43%</p> <p>Cibles: i) 85% ii) 80%</p> <p>Chef de file : UNAIDS</p> | | | | |
| | <p>4.3.3 Prévalence du VIH chez i) les adultes ii) les jeunes</p> <p>Ligne de base (2010) : i) 1.9% ii) 0.8%</p> <p>Cible: i) 1.7% ii) 0.7%</p> <p>Chef de file : UNAIDS</p> | <p>4.3.3 Prévalence du VIH chez i) les adultes ii) les jeunes</p> <p>Ligne de base (2010) : i) 1.9% ii) 0.8%</p> <p>Cible: i) 1.6% ii) 0.6%</p> <p>Chef de file: UNAIDS</p> | | | | <p>Mis à l'échelle de l'aptitude de vie</p> <p>Adoption de normes nationales dans toutes les écoles</p> |
| | <p>4.3.2 Pourcentage de personnes (différents groupes vulnérables) utilisant le préservatif.</p> <p>Ligne de base (2005/6): 37% (femmes 15-24), 42% (hommes 15-24)</p> <p>Cible:45%</p> <p>Chef de file : FNUAP</p> | <p>4.3.3 Pourcentage de personnes (différents groupes vulnérables) utilisant le préservatif.</p> <p>Ligne de base: 37% (femmes 15-24), 42% (hommes 15-24)</p> <p>Cible: 50%</p> <p>Chef de file : FNUAP</p> | | | | <p>Réseau de distribution de préservatifs fonctionnel</p> <p>Assurance d'absence de rupture de stock</p> <p>Bonne gestion de produits</p> |
| | | <p>4.3.4 Nombre et pourcentage des grandes entreprises qui mettent en œuvre la stratégie nationale relative au VIH/SIDA sur le lieu de travail.</p> <p>Ligne de base (2012) : 0</p> <p>Cible: 10/100%</p> <p>Chef de file : BIT</p> | | | | <p>Loi sur le VIH</p> <p>Politique contre la discrimination envers les employés atteint du VIH</p> |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| 4.4 Une politique de protection contre la violence, les abus et l'exploitation des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes déplacées, est développée et les mesures d'application mises en œuvre. Chef(s) de file : ONU-FEMME et MINUSTAH | 4.4.1 Nombre de lois, politiques et programmes qui sont mises à jour en matière de violence, d'exploitation et d'abus envers les enfants Ligne de base: les lois, politiques et programmes existants sur la protection des enfants ne sont pas suffisamment en conformité avec les conventions internationales notamment la Convention de la Haye et la CDE Cible: au moins 6 mises à jour (Code de Protection des enfants révisé, Plan de Protection Nationale de l'Enfant ; alternatives à la privation de liberté devant un tribunal pour enfants ; politiques et procédures sur les soins institutionnels; l'harmonisation de la loi sur l'adoption à la Convention de La Haye et le CDE ; la révision du décret sur le fonctionnement du travail social dans le pays) Chef de file: MINUSTAH | 4.4.1 Mise en œuvre des lois contre les violences, l'exploitation et les abus envers les femmes et les enfants ainsi que de la politique nationale contre la violence basée sur le genre Ligne de base: Au moins 6 Textes législatifs et réglementaires, politiques et programmes relatifs à la protection des enfants sont mis en œuvre Cible: Mise en application des procédures, règlements et mécanismes notamment en matière de justice juvénile, d'adoption, de protection sociale, d'exploitation sexuelle et de la violence basée sur le genre. Chef de file: MINUSTAH | Plan Stratégique de Développement d'Haïti : 3.9 : Assurer l'Égalité de Genre, 3.8 Organiser la solidarité sociale | ONU-FEMME, MINUSTAH, UNICEF, BIT, UNFPA, OPS/OMS, OIM, UNHCR, UNESCO | MAST, MCFDF, IBESR, MJSAC, MJSP, MPCE, BPM, MDHLCPE | |
| | 4.4.2 Disponibilité du plan national pour la prévention et élimination de travail des enfants | 4.4.2 Nombre d'institutions gouvernementales qui disposent d'un mécanisme de mise en œuvre des lois, politiques et plans | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|
| | <p>Ligne de base (2012): le développement du plan est en cours</p> <p>Cible: le plan est disponible et un plan d'action est développé Chef de file: BIT</p> | <p>visant à faire progresser l'égalité de sexe</p> <p>Ligne de base (2012): 2 Cible: 5 Chef de file: BIT</p> | | | | |
| | <p>4.4.3 Pourcentage de cas traités par les centres d'accueil de femmes et enfants victimes, y compris les personnes déplacées</p> <p>Ligne de base: à déterminer Cible: 75% Chef de file: ONU-FEMME/OIM (personnes déplacées)</p> | <p>4.4.3 Pourcentage des femmes violentées qui ont accès à des services d'accompagnement et de prise en charge holistique qui respectent les normes nationales</p> <p>Ligne de base: pas disponible Cible: 75% Chef de file: ONU-FEMME</p> | | | | |
| | <p>4.4.4 Pourcentage des enfants dans les centres de soins résidentiels et des structures à travers le pays enregistrés.</p> <p>Ligne de base (2011): 53% Cible: 80% Chef de file: UNICEF</p> | <p>4.4.4 Pourcentage des filles et des garçons séparés, y compris les adolescents réunifiés avec leurs familles ou placés dans des situations alternatives à base familiale.</p> <p>Ligne de base (2011): 1% Cible: 30% Chef de file: UNICEF</p> | | | | |
| | | <p>4.4.5 Pourcentage d'application des normes et standards internationaux, de la législation et de la réforme politique sur la protection de</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|---|---|--|--|--|
| | | <p>l'enfance, y compris pour les soins alternatifs, l'adoption, et le travail des enfants.</p> <p>Ligne de base (2012): 1% des textes existants sont appliqués Cible: 30% Chef de file :UNICEF/BIT (travail des enfants)</p> | | | | |
| <p>4.5 Un noyau de prestations sociales essentielles basé sur le socle de protection sociale est mis en place pour les personnes et les familles les plus vulnérables²⁸, en vue de garantir la réduction de la pauvreté et des disparités Chef(s) de file : UNICEF et PNUD</p> | <p>4.5.1 Disponibilité d'un Plan d'action et d'une politique nationale pour la mise en œuvre du socle de protection sociale</p> <p>Ligne de base: plan d'action n'est pas encore développé Cible : un Plan d'action et une politique nationale disponible Chef de file: PNUD</p> | <p>4.5.1 Des systèmes à base communautaires sont développés pour une réponse intégrée de protection sociale pour les populations les plus vulnérables</p> <p>Ligne de base: initiatives individuelles de protection sociale existent (ex :IACP) Cible: Existence d'un système intégré de protection sociale (au moins un modèle de système de base communautaire est testé) Chef de file: PNUD</p> | <p>Plan Stratégique de Développement d'Haïti : 3.8 Organiser la solidarité sociale, 3.7 Mettre en Place un Système d'Assurance Pour Tous les Travailleurs</p> <p>Politique nationale en santé et Plan directeur en santé</p> | <p>UNICEF, PNUD, BIT, PAM, MINUSTAH, PNUD, OHCHR, OPS-OMS, ONUFEMMES</p> | <p>MAST, MPCE, MCFDF, MSPP, PNCS, IBESR</p> | |
| | <p>4.5.2 Disponibilité d'un programme national de protection sociale en santé pour un accès aux services gratuit pour les enfants moins de 5 ans et les femmes enceintes</p> | <p>4.5.2 Part des dépenses des ménages en services sociaux de base (santé, éducation)</p> <p>Ligne de base: 70% (santé), 82% (éducation)</p> | | | | |

²⁸ Y incluant : les enfants, les jeunes et adolescents, les personnes handicapées, les personnes actives sans emploi, les personnes du troisième âge, personnes vivantes avec VIH/SIDA, les femmes chefs de ménages, et les personnes touchées par les catastrophes naturelles.

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>Ligne de base (2012) : Le développement du programme national est en cours</p> <p>Cible: programme national de protection sociale est disponible Chef de file: OPS-OMS</p> | <p>Cible: réduction de 15%</p> <p>Chef de file: OPS-OMS (santé), UNESCO (éducation)</p> | | | | |
| | <p>4.5.3 Pourcentage du budget de l'État alloué aux secteurs sociaux</p> <p>Ligne de base (2012): 6.9% (santé), 13.6% (éducation), 0.53% (affaires sociale)</p> <p>Cible: Éducation : 20% Santé : 10% et affaires sociale : à déterminer en consultation avec le gouvernement</p> <p>Chef de file: UNICEF</p> | <p>4.5.3 Pourcentage du budget de l'État alloué aux secteurs sociaux</p> <p>Ligne de base (2012): 6.9% (santé), 13.6% (éducation), 0.53% (affaires sociale)</p> <p>Cible: Éducation : 25% Santé et affaires sociale : à déterminer en consultation avec le gouvernement</p> <p>Chef de file: UNICEF</p> | | | | |
| | <p>4.5.4 Disponibilité d'un projet de loi de protection pour les personnes et les enfants handicapés</p> <p>Ligne de base (2012) : La loi sur l'intégration des personnes handicapées a été votée par le Sénat</p> | <p>4.5.4 Pourcentage de la population et des personnes vulnérables couvertes par les dispositifs de protection sociale.</p> <p>Ligne de base : pas disponible</p> <p>Cible: à définir en lien avec la cible du plan d'action (réf</p> | | | | |

| | | | | | | |
|---|---|---|--|---|--|--|
| | <p>Cible: Disponibilité d'un plan d'action/feuille de route pour la mise en œuvre de la loi</p> <p>Chef de file: UNICEF</p> | 4.5.1, 2014) | | | | |
| | <p>4.5.5 Existence d'une structure de coordination dirigée par le Gouvernement sur les secteurs sociaux (WASH, la santé, la nutrition et l'éducation)aux niveaux central et régional</p> <p>Ligne de base: des structures de coordination existent au niveau national pour les secteurs WASH, santé et éducation</p> <p>Cible: les structures de coordination existent pour tous les secteurs sociaux aux niveaux nationaux et décentralisés</p> <p>Chef de file: UNICEF</p> | | | | | |
| 4.6 La capacité du système national de statistiques est renforcée, par plan sectoriel graduel, pour régulièrement collecter, produire, diffuser et utiliser des données fiables | <p>4.6.1 Nombres des structures nationales, sectorielles et régionales disposant d'un système d'information et gestion de données</p> <p>Ligne de base (2012) : à</p> | <p>4.6.1 Nombre de systèmes d'information qui utilisent Haiti Info au niveau national et décentralisé</p> <p>Ligne de base: 1 (2012)</p> <p>Cible: 6 au niveau national, 2 au niveau décentralisé</p> | | UNFPA, PNUD, UNICEF, OIM, UNESCO, ONUFEMMES | MPCE, IHSI, MENFP, MSPP, DINEPA | i) mettre en place un système d'information notamment dans les secteurs santé et éducation. ²⁹ ii) renforcer la relation entre l'IHSI et les services |

²⁹ Cet élément sous-tend une approche sectorielle graduelle où l'on commence avec deux secteurs pour progressivement s'atteler à d'autres secteurs.

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--------------------------|
| sur la situation socio-économique et démographique, pour la prise de décisions, l'élaboration des politiques et programmes et la lutte contre la pauvreté Chef(s) de file : PNUD et FNUAP | déterminer en consultation avec le gouvernement Cible: au moins un système d'information intégré au niveau nationale ; un pour chaque secteur sociale (santé, nutrition, éducation, eau et assainissement, protection) ; au moins 3 départements disposent les base des données intégrés Chef de file: UNICEF | Chef de file: UNICEF | | | | statistiques sectoriels. |
| | 4.6.2 Disponibilité des données nationales démographiques, sociales et économiques mises à jour (désagrégées par sexe, commune, quintile/niveau de revenu) Ligne de base (2012): Les dernières enquêtes ménages datent de 2002 (enquête budget-consommation) et 2005 (enquête sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services) respectivement ; les données ne sont pas disponibles sous forme désagrégée. Cible : Les données de deux enquêtes ménages de 2012 sont disponibles de façon désagrégée. Chef de file :UNICEF | 4.6.2 Disponibilité des données nationales démographiques, sociales et économiques mises à jour (désagrégées par sexe, commune, quintile/niveau de revenu) Ligne de base (2012): L'enquête-ménage EMMUS V date de 2012. Cible : L'enquête EMMUS VI est mise en œuvre et les données publiées de façon désagrégée. Chef de file: UNICEF | | | | |
| | 4.6.3 Disponibilité d'un | 4.6.3 Disponibilité d'un | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | <p>système de collecte des données statistiques sur le système éducatif et de la santé au niveau national</p> <p>Ligne de base (2012) : pour le système éducatif, il existe un recensement scolaire (2011). Pour santé, le développement d'un système est en cours</p> <p>Cible: base de données pour le secteur éducation et de la santé développés</p> <p>Chef de file: UNESCO (éducation, OPS-OMS (santé))</p> | <p>système de collecte des données statistiques sur le système éducatif et de la santé au niveau national</p> <p>Ligne de base (2012) : pour le système éducatif, il existe le recensement scolaire (2011), mais il n'y a pas un système de gestion d'information (EMIS). Pour santé, le développement d'un système est en cours</p> <p>Cible: EMIS et HMIS opérationnel au niveau national</p> <p>Chef de file: UNESCO (éducation, OPS-OMS (santé))</p> | | | | |
| | <p>4.6.4 Disponibilité d'un document de suivi mis à jour sur l'état d'avancement des OMD en Haïti</p> <p>Ligne de base (2012) : Le dernier Rapport national sur le suivi des OMD date de 2004.</p> <p>Cible : Un Rapport national OMD mis à jour a été élaboré de façon participative et diffusé.</p> <p>Chef de file:PNUD</p> | <p>4.6.4 Disponibilité d'une analyse sur la ligne de base des objectifs de développement internationaux post-2015</p> <p>Ligne de base (2012): Les objectifs de développement internationaux post-2015 sont en cours de formulation ; une ligne de base nationale n'existe pas.</p> <p>Cible : Une analyse sur la ligne de base des objectifs de développement internationaux post-2015 est élaborée de façon participative et diffusée.</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | | Chef de file: PNUD | | | | |
| | <p>4.6.5 Nombre d'enquêtes, d'études et d'analyses de portée nationale développées sur base de données mises à jour et désagrégées pour informer les politiques de réduction de la pauvreté et les stratégies de développement</p> <p>Ligne de base (2012) : Aucune étude et analyse de portée nationale n'a été développée sur base de données mis à jour et désagrégées.</p> <p>Cible : Au moins deux analyses de portée nationale ont été développées sur base de données mis à jour et désagrégées.</p> <p>Chef de file: PNUD</p> | <p>4.6.5 Nombre des stratégies nationales et sectorielles qui intègrent des cibles et des indicateurs désagrégés et temporels</p> <p>Ligne de base (2012): Plan de développement à moyen terme est en cours de formulation.</p> <p>Cible: Le Plan de développement à moyen terme et les stratégies sectorielles formulées ci-après intègrent des cibles et des indicateurs désagrégés et temporels</p> <p>Chef de file: PNUD</p> | | | | |

Le présent Cadre Stratégique Intégré (CSI) des Nations Unies 2013-2016 est l'aboutissement d'un processus large de consultation avec les autorités nationales dans la perspective d'assurer la cohérence des actions avec les priorités du gouvernement.

Ce cadre définit la stratégie conjointe de la MINUSTAH et de l'ensemble des agences, fonds et programmes des Nations Unies dans l'appui au développement national, aux efforts humanitaires et à la stabilisation.

Ce document stratégique se fonde sur les priorités du Plan D'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti et le Plan Stratégique pour le Développement d'Haïti. Ce cadre formule, pour la période 2013-2016, les objectifs stratégiques et résultats attendus, ainsi que le partage des responsabilités entre la mission et l'équipe-pays des Nations Unies pour la prestation des tâches essentielles à la consolidation de la paix et au développement d'Haïti.

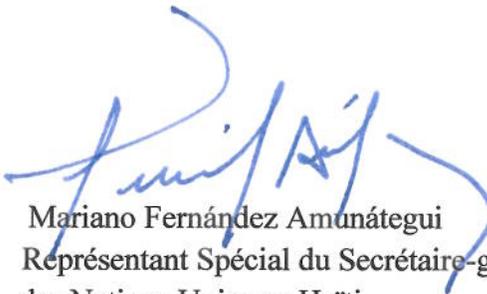
En signant ci-dessous, les Nations Unies en Haïti et le Gouvernement d'Haïti approuvent ce nouveau CSI et expriment leur engagement conjoint à l'accomplissement de ses objectifs.

**Ministère de la Planification
et de la Coopération Externe**


S.E.M. Laurent Salvador LAMOTHE
Ministre de la Planification et de la
Coopération Externe

Date : 15 novembre 2012

Nations Unies en Haïti


Mariano Fernández Amonátegui
Représentant Spécial du Secrétaire-général
des Nations Unies en Haïti

Date : 16 novembre 2012